

CAHIERS DE L'IRECUS

▪ 04 - 08 ▪

MAI 2008

LE PARADIGME COOPÉRATIF INSCRIT DANS UNE HISTOIRE

André Martin

Une partie de ce texte fut présentée à madame France Jutras, professeure à la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke, dans le cadre d'un cours au doctorat en philosophie (PHI 850) à l'hiver 2007.

Veillez noter que le masculin sera utilisé dans le seul but d'alléger le texte.



Ce document peut être reproduit entièrement ou partiellement sous n'importe quelle forme, sans permission spéciale, pour des usages éducatifs ou sans but lucratif, si la reconnaissance de la source est faite.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
INTRODUCTION	1
1. LA COOPÉRATION AVANT LA COOPÉRATIVE.....	3
1.1 L'histoire vécue de la coopération	3
1.2 L'histoire réfléchi sur la coopération.....	4
2. HISTORIQUE PHILOSOPHIQUE DE LA COOPÉRATIVE.....	13
2.1 L'âge utopique.....	16
ROBERT OWEN (1771-1858).....	16
HENRI SAINT-SIMON (1760-1825)	18
CHARLES FOURIER (1772-1837)	20
LOUIS BLANC (1812-1882)	21
2.2 L'âge empirique et expérimental.....	23
DOCTEUR WILLIAM KING (1786-1865).....	23
PHILIPPE BUCHEZ (1796-1865)	26
2.3 L'âge réflexif	28
LES PIONNIERS ÉQUITABLES DE ROCHDALE.....	28
ROCHDALE ET LES PRINCIPES COOPÉRATIFS.....	33
1 ^{er} principe : Adhésion volontaire et ouverte à tous	35
2 ^e principe : Pouvoir démocratique exercé par les membres	35
3 ^e principe : Participation économique des membres	35
4 ^e principe : Autonomie et indépendance	35
5 ^e principe : Éducation, formation et information	36
6 ^e principe : Coopération entre les coopératives.....	36
7 ^e principe : Engagement envers le milieu.....	36
HERMANN SCHLZE DELITZSCH (1808-1885)	36
F. W. RAIFFEISEN (1818-1888).....	37
3. MOUVEMENTS SOCIAUX ET COOPÉRATION	38
3.1 L'avènement du capitalisme en Occident au XIX ^e siècle.....	39
3.2 Syndicalisme et coopération	42
3.3 Le socialisme moderne de Karl Marx.....	43
3.4 Les répliques coopératives.....	46
CONCLUSION.....	51
BIBLIOGRAPHIE.....	53

« La valeur humaine de la coopération résulte non pas surtout de ce qu'elle apporte aux hommes, mais bien davantage de ce qu'elle leur demande. » (Lasserre)

INTRODUCTION

Les entreprises coopératives sont des organisations économiques et sociales originales. Elles ont pris naissance et se sont développées dans la première moitié du XIX^e siècle, période de grande misère ouvrière causée en grande partie par le capitalisme organisé. Elles se sont constituées sous la pression du socialisme associationniste et, quelquefois, sous l'impulsion d'un christianisme découvrant ses responsabilités sociales. Mais la coopérative s'enracine dans une tradition utopiste importante, utopie écrite et utopie pratiquée qui a donné comme résultat concluant une alternative, une autre possibilité d'être économiquement et socialement dans un univers modelé par le capital.

Le mouvement coopératif est animé par des valeurs et des principes qui sont ses propres conditions de réussite et des aspirations qu'il souhaite réaliser dans le domaine économique. Sa prémisses de base est le respect et la valorisation de la personne humaine, comme être de liberté qui conduit à l'égalité reconnue des hommes. Il fait la promotion de l'autodétermination et du sens de la responsabilité, indispensables pour que les coopérateurs puissent assumer leurs tâches d'entrepreneurs. Il exige également la solidarité (une action commune vers un but commun) et l'équité (notion de justice dans les échanges, la distribution des biens et la perception des trop-perçus). La coopérative est donc une association de personnes régie par un pouvoir démocratique des membres, qui sont copropriétaires de leur entreprise.

Pour mieux comprendre l'originalité de la coopérative, nous nous donnons comme objectif particulier d'initier, par le présent travail, une démarche de recherche en éthique pour mieux cerner la notion du paradigme coopératif dans le contexte actuel de la globalisation. Pour préciser de tels concepts, nous proposons de faire une synthèse des spécificités de ce paradigme à partir des grandes orientations fournies par les textes fondateurs du coopératisme et des diverses

influences sociales européennes vécues par le mouvement coopératif. Ainsi, nous tenterons de comprendre davantage, par une lecture historique, la philosophie coopérative comprise à l'intérieur même d'un mouvement équilibré entre un idéal particulier et une pratique correspondante à renouveler.

Notre travail est divisé en quatre grandes étapes. Dans un premier temps, nous réfléchirons sur la problématique de la coopération, problématique saisie bien avant son institutionnalisation plus formelle comme mouvement coopératif depuis 150 ans. Nous verrons notamment la préparation épistémologique au concept de coopération avec les Grecs et la période des Lumières. Nous ferons ensuite une lecture de l'histoire du coopératisme naissant à partir de trois périodes spécifiques : l'âge utopiste, l'âge empirique et l'âge réflexif, chacune de ces périodes ayant marqué, d'une façon très nette, le mouvement coopératif qui, déjà modestement, s'implantait autant en Europe qu'en Amérique. Nous analyserons, dans un troisième temps, les pressions politiques et idéologiques exercées sur les coopératives du XIX^e siècle, plus particulièrement celles suscitées par le mouvement socialiste moderne et le communisme naissant. De tels enjeux historiques ont obligé le coopératisme à mieux se définir pour mieux se positionner sur l'échiquier mondial. La situation contemporaine du coopératisme en fait foi. Le but de cette réflexion et de ce regard historique nous aidera, je l'espère, à mieux comprendre les confrontations auxquelles font face les coopératives aujourd'hui.

1. LA COOPÉRATION AVANT LA COOPÉRATIVE

1.1 L'histoire vécue de la coopération

Pour bien comprendre l'importance de la coopération, il faut d'emblée se tourner directement vers l'homme lui-même et son histoire. Si de nombreux philosophes et penseurs ont merveilleusement bien circonscrit le concept de coopération dans un concert de propos politiques, économiques et sociaux, il faut reconnaître que la coopération est avant tout une réalité vécue. Inutile d'insister sur le fait que, sans coopération pratique entre les hommes, l'humanité n'existerait peut-être pas. Si, à la suite de Darwin, nous nous sommes concentrés sur les notions de sélection et de lutte, il est primordial de reconnaître que la coopération fut et demeure un aspect tout aussi nécessaire pour la survie. En fait, l'essence de la coopération est l'expression de l'essence même de l'homme (Borgadus, 1964 : 9). « L'esprit de la coopération est profondément humain », rajoutera Gromoslav Mladenatz, dans son livre, qui sera notre référence principale pour ce travail : *Histoire des doctrines coopératives* (1933 : 5).

La coopération est avant tout une façon de vivre, c'est une philosophie de vie. Avant d'être un ensemble de principes ou de fondements, elle se présente surtout comme un état du cœur humain, disposition profondément éthique qui permet à l'individu et à la société de guider ses pas sur des chemins bordés par des valeurs qui respectent fondamentalement l'homme. La coopération, nous rappellera encore Borgadus, est aussi vieille que la race humaine elle-même. C'est la coopération qui a permis et qui permet toujours la civilisation (Bogardus, 1964 : 9). Le besoin humain de l'entente pour la vie est aussi vieux que celui de la lutte pour la vie. La coopération se manifeste pour répondre à des besoins humains causés par les luttes elles-mêmes. Elle est la seule qui puisse répondre adéquatement aux différents états de crise qui secouent parfois un individu, une communauté locale ou nationale... à la limite, la communauté humaine. Toutes ces associations naissent instinctivement d'une nécessité évidente et naturelle. Charles Gide, grand théoricien français du fait social en Europe à la fin du XIX^e siècle dira : « (...) que le système coopératif n'est pas sorti de la cervelle de quelques savants ou réformateurs, mais des entrailles du peuple » (Mladenatz, 1933 : 2), et ce, depuis toujours. La coopération est donc plus qu'un simple « travail ensemble ». C'est une interaction obligée, une intersubjectivité nécessaire

pour atteindre un but, pour une cause, une cause inclusive à l'humanité, capable de motiver des personnes au point d'orienter leur vie vers le service aux autres. Elle s'inscrit dans les préceptes de la solidarité profonde, voulant pour l'autre son bien propre minimal. C'est dans un tel contexte d'humanité qu'éclosent les principes coopératifs, qui constituent ni plus ni moins une philosophie sociale de l'humanité, élaborée par l'humanité et exercée pour elle (Borgadus, 1967 : 19).

Il est clair pour les grands penseurs du mouvement coopératif mondial que la coopération n'est pas un fait nouveau ou isolé, malgré le fait qu'elle soit encore aujourd'hui, méconnue. Le célèbre sociologue français Henri Desroche nous dira :

Bref, nous ne connaissons pas une seule race humaine ou une seule nation qui n'ait pas eu sa période de communes villageoises. (...) Ce fut une phase universelle de l'évolution, une transformation inévitable de l'organisation par clans, au moins pour tous les peuples qui ont joué ou jouent encore quelque rôle dans l'histoire (Desroche, 1976 : 265).

Malgré son apparente marginalité et les critiques exacerbées la présentant comme une utopie, la coopération demeure une pratique millénaire qui, souvent, a servi de contre-cultures ou contre-sociétés à des régimes politiques et économiques dominants, parfois totalitaires et établis, à caractère individualiste et exclusif. Si la coopération s'inscrit dans le cœur de l'homme, la coopérative en est son expression économique et sociale moderne. Encore Desroche :

Le mouvement coopératif, au niveau des communautés humaines réelles, constitue le mode d'organisation permettant de préserver les valeurs communautaires anciennes et de promouvoir un développement moderne susceptible de prendre place solidement dans les courants d'évolution de monde actuel (Desroche, 1976 : 268).

1.2 L'histoire réfléchi sur la coopération

Avant même que la coopérative, comme organisation entrepreneuriale et sociale, s'enracine dans les mœurs économiques et politiques des sociétés occidentales du XIX^e siècle, la notion de coopération préoccupait également les penseurs depuis fort longtemps. Qu'en est-il de la réflexion philosophique sur la problématique de la coopération ? Voici un bref historique, à

partir des prémisses suivantes, qui dessinent trois grandes tendances anthropologiques et philosophiques :

1. L'homme défini comme un être asocial : dans sa forme naturelle, la sociabilité est un produit humain de convention artificielle, un accident humain.
2. L'être humain comme être social : la socialisation et la collaboration sont des parties intégrantes de la nature humaine.
3. Une position intermédiaire entre les deux qui cherche, par contrat social, à rallier l'individualisme et le collectivisme.

Les différentes tendances politiques et sociales des derniers siècles ont essayé de se positionner face à de telles perspectives. Dès les débuts de la philosophie grecque, les sophistes, en l'occurrence Protagoras (480-411 av C.) et Gorgias (485-374 av C.) considèrent la socialisation comme un mal nécessaire mais utile. Ils défendent le droit individuel face au nouveau droit collectif et démocratique représenté dans la Cité. Pour eux, l'individu est la mesure de toute chose et la raison individuelle, le critère absolu de la vérité. Ils préconisent également la supériorité de la propriété privée et la pratique individuelle du commerce et de l'industrie. Ils sont à l'origine des courants de pensée qui influencent encore le modernisme : le scepticisme et le relativisme. Ils mettent donc en doute les dogmes religieux, moraux, sociaux et politiques de leur époque, incluant la souveraineté de la société sur l'individu, c'est-à-dire la souveraineté de l'État et de l'existence des lois.

Platon (427-347 av C.) propose l'antithèse socratique. Cette particularité philosophique démontre que l'homme est un être fondamentalement social... Dans son livre *La République*, Platon nous décrit la société idéale comme une organisation politique où l'individu, immergé, y trouve sa seule source de réalisation personnelle. C'est par la société juridiquement constituée qu'il s'individualise et se personnalise. Platon explique la suprématie de la société sur l'individu, notion qui influencera la compréhension et l'application des systèmes politico-économiques de la modernité. Il précise également le rôle de l'État comme une organisation sociale fondamentale indiquant une direction économique conforme à une philosophie politique explicite. Voici, en

rafale, quelques points importants pour mieux comprendre l'apport platonicien mais indirect à la notion moderne de la coopération :

- 1- Il reconnaît l'importance de la propriété communautaire.
- 2- La morale est une marque fondamentale qui guide le comportement humain.
- 3- L'objectif de la vie est le développement de l'homme et non l'accumulation de richesse matérielle.
- 4- Il pose un regard critique sur le commerce et les intérêts sur prêts quand ceux-ci ne servent pas la personne humaine mais l'enrichissement de quelques-uns.
- 5- La justice est l'instrument essentiel pour favoriser l'harmonie entre les hommes et entre les peuples.
- 6- Il condamne l'individualisme excessif.
- 7- Tous les objets, et seulement les objets, ont une valeur d'usage et cette valeur se mesure selon la nécessité des hommes (Ramírez, 1989 : 82-83).

Cette réflexion embryonnaire sur les enjeux économiques et politiques devient la base sur laquelle l'époque moderne articulera son discours philosophique autour d'une réalité sociale toujours plus complexe, en lien avec la nécessité d'une coopération renouvelée. Selon Thomas Hobbes (1588-1679), avec son œuvre *Le Léviathan*, l'état de nature nous amène spontanément à survivre. Dans l'état politique, il ne peut donc y avoir que lutte et guerre. Cependant, l'homme possède aussi une caractéristique fondamentale : l'intelligence. Les motivations égoïstes spontanées, passées par le processus de l'intelligence, nous amènent à reconnaître l'importance de la société. La socialisation n'est possible que par ce processus, ce qu'il appelle le contrat social. Ce concept sera repris par la culture philosophique et politique occidentale. Pour Hobbes, il faut considérer que la socialisation est une activité nécessairement consciente et que la vie sociale exige non seulement une condition spirituelle adéquate pour l'activité commune, mais aussi une intelligence éduquée qui permet de reconnaître et comprendre les avantages de l'activité commune. Cette conception de la socialisation est donc le résultat d'un développement conscient

de l'individu. Une société n'a de réalité que parce que réfléchie et voulue par les individus eux-mêmes (Marías, 1983 : 242-243).

Il est de plus en plus évident, pour certains philosophes de l'époque moderne, qu'il existe une inclination naturelle de l'homme à la vie commune, jumelée à la raison humaine. L'homme développe sa vie sociale : ce sont les propos de l'école anglaise avec John Locke (1632-1704).

Le siècle des Lumières se caractérise donc, dans l'histoire de la philosophie, comme celui faisant la promotion radicale de l'importance et de la puissance de la raison humaine comme principe absolu d'autonomie. La raison se donne le droit d'illuminer l'homme lui-même et le monde. Les Lumières prennent leur distance face à certaines caractéristiques anthropologiques moyenâgeuses concernant la condition humaine et le mal. Arrêtons-nous sur ce détail, car une telle nuance aura des conséquences majeures sur la compréhension de l'homme moderne. Selon la doctrine chrétienne, philosophie anthropologique et morale très puissante, encore au XVIII^e siècle, l'homme est aux prises avec le mal en lui, conséquence d'une faute originelle causée par la désobéissance initiale à Dieu. Cette chute cristallise, en tout homme et en toute femme, une situation permanente du mal au point de faire partie de sa nature. Cette limite, il ne peut la vaincre qu'avec la grâce de Dieu. Seule cette grâce divine peut le libérer fondamentalement de cette tache du mal marquée en lui. Voilà le grand risque philosophique proposé par Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) : il affirmera envers et contre tous que la tragédie de l'homme continue à être affirmée, mais que le mal n'est plus une caractéristique de la nature humaine. Le mal n'est plus ontologique (de nature humaine), malgré le fait qu'il existe et qu'il fait des ravages. Si le mal existe, il existe exclusivement parce que l'homme le provoque.¹

Rousseau se fait le généalogiste du mal, qui est devenu foncièrement social. Pour lui, ce n'est pas le mal ontologique qui engendre la souffrance et les inégalités, mais la propriété privée incontrôlée. L'homme n'incarne plus le mal, il en est indubitablement l'auteur. Il fait le mal sans nécessairement et ontologiquement être mauvais. Dorénavant, il n'a plus besoin de la grâce divine pour se libérer du mal, mais d'une éducation sociale structurée et permanente pour ne plus

¹ D'où la fameuse formulation de Rousseau qui dit que l'homme est bon de nature mais que la société le corrompt. De là, l'importance fondamentale d'avoir une éducation qui permette l'élaboration des lois sociales qui rétablissent cet équilibre entre nature et volonté de vivre ensemble.

le commettre. L'éducation devient donc le chemin par excellence pour apprendre à le contrer, pour apprendre à devenir meilleur. Sans l'éducation, l'homme que l'on veut réinventer ne saurait être. Il existe donc chez lui la possibilité extraordinaire de se perfectionner puisque la nature n'est pas attaquée par le mal lui-même. Avec Rousseau, c'est la raison qui devrait permettre à l'homme d'user de son libre arbitre, c'est-à-dire d'user de ce pouvoir de la volonté de se décider à faire ou ne pas faire quelque chose pour son bien et le bien des autres.

Rousseau modifie considérablement la compréhension classique du rôle de la raison : la rationalité n'est plus exclusivement un point de départ, mais aussi un achèvement. L'éducation s'inscrit donc dans un processus de perfectionnement de l'homme dans sa globalité et Rousseau découvre qu'il a la capacité de le faire. L'homme naturel, pour Rousseau, est celui qui réagit instinctivement à son présent, sans arrière-pensée ni choix particulier pour le futur. Il est bon de nature. Rien ne prédispose l'homme à former une société. Ce sont les événements de l'existence, les besoins, qui amènent les hommes à s'unir ensemble. Et cette union n'est qu'accidentelle mais inévitable. Sans réflexion ni organisation, l'interrelation provoque la lutte. Elle favorise inévitablement la dépendance d'un plus faible face à un plus fort et le désir insatisfait de posséder tout pour soi-même, privant parfois l'autre du nécessaire, d'où sa réflexion sur l'inégalité entre les hommes. Apparaissent des conséquences humainement tragiques : conflits, frustration, opposition, iniquité et injustice. Une société mal constituée corrompt donc inévitablement l'homme. La liberté naturelle s'évanouit... L'homme n'est plus lui-même. Il devient le produit d'un autre et le serviteur d'un autre toujours plus fort que lui. Il peut devenir même la propriété de l'autre, se perdant lui-même. Sans utiliser explicitement la notion de coopération, la philosophie rousseïste nous invite à considérer le fait social comme une réalité qui doit se construire sous cette réalité. La coopération doit être la base de l'existence sociale pour la survie de l'homme. Une société construite sur la compétition et l'individualisme ne pourra survivre longtemps. Ses défauts seront, de toute évidence, un jour ou l'autre, corrigés par la coopération elle-même... par nécessité et survie.

Rousseau cherche donc à inventer l'idée de la propriété comme forme de sécurité sociale. Et ce processus ne peut se réaliser que par l'éducation de l'homme en un citoyen rationnel, responsable et libre. Cette union accidentelle entre les hommes lui permet aussi de découvrir tous les

bénéfices de la coopération. Un tel processus permet de découvrir les possibilités du perfectionnement personnel et social. Graduellement, l'individu est transformé peu à peu en un sujet social toujours dépendant de sa culture, mais indépendant par la raison. C'est la rationalité qui rend possible la coopération ! L'œuvre de Rousseau en témoignera : le *Contrat social* se veut donc une solution politique, *l'Émile*, une solution éducative et psychologique, et *La nouvelle Héloïse*, une solution affective. C'est trois écrits ont la même finalité : amener l'homme à l'achèvement de sa nature sociale en assumant son indépendance, promouvoir l'égalité entre les hommes et renforcer la rationalité pour permettre le progrès humain, c'est-à-dire une humanisation toujours plus profonde (Marías, 1983 : 257-258).

Pour Rousseau, l'anthropologie doit être comprise de la façon suivante : nous sommes des êtres indépendants et actifs qui sommes déterminés par une hiérarchie culturelle et sociale. La nature se confronte avec la culture. Nous sommes capables de rationalité autonome et critique (dans la mesure où elle est exercée) au service d'une harmonie civile. Le discernement et la raison doivent nous donner la possibilité d'être libre en participant activement et rationnellement à la construction d'une convention politique qui, à son tour, aura une influence sur nous globalement. Le raisonnement de Rousseau libère l'homme d'une souveraineté divine, d'un monarque ou d'un tyran, pour remettre la souveraineté à l'homme en société. Le citoyen a à décider et à déterminer les prémisses philosophiques et organisationnelles du paradigme auquel il acceptera de se soumettre volontairement et en toute liberté (Oksenberg Rorty, 1998 : 238). Par l'éducation, Rousseau cherche la solution à un problème fondamental : la construction d'une association politique qui unit les hommes tout en préservant l'autonomie individuelle et les libertés personnelles.

L'originalité de Rousseau est donc la suivante : permettre un contrat entre les volontés individuelles et la volonté générale. Pour ce faire, il faut transformer le sujet social pour qu'il devienne un citoyen autonome. Puisque le contrat social demande à ce que les volontés individuelles deviennent communes, personne ne peut s'autoriser à avoir un pouvoir sur l'autre. Comme membre souverain d'une cause politique précise, l'individu est un législateur autonome : il est auteur et sujet des lois qu'il consent activement à respecter et à faire respecter (Oksenberg Rorty, 1998 : 244). Il n'a pas à subir, abstraitement, les lois étrangères d'un roi, d'un État ou d'un

groupe de puissants, lois auxquelles il n'aurait qu'à obéir comme objet. Il doit contribuer à l'élaboration de la loi comme sujet citoyen. Et puisque cette reconnaissance n'est pas de nature, il est fondamental de parler d'éducation à la citoyenneté... encore. Que la volonté individuelle devienne la volonté générale parce que le citoyen le décide souverainement permet de comprendre que désobéir à la loi souveraine, à laquelle le citoyen contribue, c'est se faire personnellement du tort. Un contrat social force nécessairement à être libre, disait-il. Ainsi nous aurons l'avènement d'un homme nouveau, avec une nouvelle moralité et une nouvelle liberté : un homme dont les actions sont dirigées par des principes généraux promulgués et acceptés par lui, souverainement plutôt que par des impulsions immédiates et individuelles. Tout citoyen doit être capable d'agir en fonction des principes et des lois sociales qu'il aura lui-même constituées collectivement. Sont donc installées les bases philosophiques de la démocratie moderne et des avenues associationnistes qui suivront au XVIII^e et XIX^e siècle. C'est une révolution qui provoquera des révolutions.

Chez Rousseau, cette réflexion sur la liberté ne peut se limiter qu'à sa forme extérieure, c'est-à-dire à l'indépendance. La liberté est plus que l'indépendance. Il lui donne un contenu plus profond en la transportant au plan de l'intériorité. Être libre, c'est se déterminer à agir à partir de ce qu'il y a de plus intérieur, c'est-à-dire la raison. Cela nous mène vers l'autonomie, vers cette liberté pensée et vécue comme obéissance à la loi sociale communautaire et universelle qu'on s'est soi-même donnée collectivement. Cette réflexion de Rousseau a une valeur fondamentale dans la réflexion politique et organisationnelle des sociétés, plus particulièrement celles qui font la promotion de la coopération. Il justifie et clarifie concrètement la possibilité de la faire. La liberté civile est le concept le plus approprié pour comprendre la liberté parce qu'il s'agit de la liberté que les hommes acceptent de partager en vue d'un bien commun. Cela exige donc le consensus démocratique et une haute visée éducative. La liberté civile désigne la liberté qu'ont les citoyens lorsqu'ils vivent sous le gouvernement des lois, et non sous le contrôle aveugle d'un maître, d'un dictateur ou d'un souverain. Le régime de la peur et de l'ignorance est exclu.

Pour Rousseau, il n'y a pas de liberté sans lois, sans contraintes sociales à débattre et à accepter par tous les citoyens. Sans cette condition, il ne saurait y avoir ni de loi juste, ni de pouvoir juste... Les lois sont justes en autant qu'elles traduisent politiquement l'égalité naturelle des

hommes et instituent la limitation de la liberté d'un souverain (ou de quelques-uns) au nom de l'égale liberté de tous. Répétons-le, le citoyen doit toujours être sujet des lois et législateurs. Cela doit faire partie de l'apprentissage continu de ce même citoyen. Les lois deviennent donc l'expression de la volonté générale et non pas la volonté extérieure d'un simple décret. Obéir aux lois que nous formulons, c'est se plier à la volonté générale qui est la nôtre, individuellement. La conception de la liberté de Rousseau repose donc sur le fait que l'obéissance aux lois ne doit jamais être une contrainte, mais un consentement des individus. La seule obéissance qui soit politiquement acceptable est celle où on obéit toujours de quelque manière à soi-même, non directement, mais indirectement, par l'acceptation des règles sociales qu'une société, dont les personnes font partie, se donne. La volonté de la majorité n'est pas une autre volonté que la sienne, même si cet individu prend et défend personnellement des options différentes (Rousseau, 1964 : 173-194).

En résumé, ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à faire ce qu'il veut. Il gagne cependant une liberté plus précieuse, c'est-à-dire la liberté civique, qui est la seule qui rend l'homme maître de lui-même. Si l'accumulation individuelle rend esclave, l'obéissance à la loi que nous nous donnons est liberté, dans la mesure où cette loi est l'expression de la volonté générale. En ce sens, l'éducation du citoyen devient nécessaire. Elle doit lui permettre de saisir le monde dans lequel il se trouve pour pouvoir débattre des enjeux qui influenceront ses choix, choix auxquels il devra se soumettre volontairement.

Si certains philosophes anglais et français forçaient le discours vers de telles avenues, les Allemands n'étaient pas en reste. Permettons-nous une petite bifurcation pour saisir le renouveau de la réflexion morale sociale à partir de la formulation politique de Rousseau. Référons-nous à Emmanuel Kant (1724-1804), quelques années plus tard. Du point de vue de la réflexion morale, on assiste, chez Kant, au même raisonnement que Rousseau sur la politique : l'articulation du concept de liberté, d'obéissance et de loi. Puisque les paramètres divins et monarchiques sont désormais exclus, l'homme doit trouver en lui des préceptes moraux qui pourraient devenir des lois morales à caractère universel. Comme Rousseau, la volonté individuelle doit (le devoir moral de Kant) devenir une loi s'accordant avec la volonté générale. L'action morale est l'action déterminée par la volonté qui elle, est entièrement gouvernée par la raison. Agir par devoir pour

Kant signifie agir rationnellement, par respect pour la loi morale que je me donne et qui peut devenir un impératif catégorique, c'est-à-dire une loi morale pour tous. Kant formule plusieurs maximes qui guident la volonté et qui s'inscrivent dans l'orientation du respect de la loi morale : « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle » (Kant, 1988 : 26). Pour illustrer un tel impératif catégorique, Kant donne l'exemple du mensonge : serait-il possible que la maxime personnelle de vouloir mentir puisse devenir en même temps une loi universelle ? Kant affirme que non parce que si nous acceptions tous comme loi universelle le mensonge, rien ne serait plus dangereux pour l'humanité elle-même. Nous avons donc le devoir moral et rationnel de la vérité.

Un autre impératif catégorique majeur qui marquera la réflexion morale des Lumières et qui aura une incidence majeure sur la compréhension de la coopération et ses outils à développer : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne d'autrui, toujours en même temps comme fin, et jamais simplement comme moyen » (Kant, 1988 : 62). La table est mise pour comprendre que la loi morale en moi, qui peut devenir une loi morale universelle, doit être accomplie par la volonté, parce que le sujet, dans le respect des impératifs, la veut pour l'humanité comme fin en soi. Le devoir de la loi morale, qui se veut donc universelle et qui respecte l'homme toujours comme fin et jamais comme moyen, ne peut être que liberté. Tout comme en politique, les hommes ne sont pas libres parce qu'ils obéissent à la loi morale (comme sujets), mais parce qu'ils sont en même temps les législateurs d'une telle loi.

Les philosophes des Lumières nous enseignent que nous n'avons plus à recevoir passivement les lois politiques et morales; nous avons rationnellement à les déterminer nous-mêmes par la raison et à les vouloir universelles. Voilà le devoir qui incombe à l'homme : se prendre en main. Si un tel devoir n'est pas rempli, l'homme devient esclave d'un autre, il s'enferme dans les prescriptions politiques et morales d'un autre. Par le fait même, il devient esclave de lui-même. En ce sens, le devoir est liberté. Et cette liberté est très exigeante.² En morale comme en politique, la liberté consisterait pour les hommes à obéir aux lois qu'ils se fixent à eux-mêmes rationnellement et par devoir. Et seule la raison fournit à la liberté un contenu objectif et universel, mais applicable

² C'est peut-être l'aspect le plus important qui manque actuellement aux nombreuses chartes des droits et des libertés de l'homme : le devoir des Lumières.

uniquement par la subjectivité. Point de liberté en dehors de la raison, criait Spinoza. Pour les Lumières, la liberté est au prix de la connaissance, des débats, du discernement et de la critique (Marías, 1983 : 284-287).

Les Lumières mettent donc toute leur foi dans la raison humaine indépendante et autonome. Aie le courage de te servir de ton propre entendement, nous suppliait Kant... pour découvrir, pour élaborer et mettre en pratique les lois de la nature, les lois morales et les lois sociales. Un but : transformer mieux le monde, toujours mieux l'humaniser. Puisque la nature humaine n'est plus une donnée immuable, mais plutôt une réalité à « modeler », à perfectionner. La philosophie des Lumières ouvre ici la route des grandes mutations sociales. L'éducation doit contribuer finalement à l'épanouissement global de l'homme, à sa transformation, dans la mesure où il se dicte, à la fois à lui-même et universellement, les normes qui le dirigent librement.

2. HISTORIQUE PHILOSOPHIQUE DE LA COOPÉRATIVE

C'est donc dans un tel univers philosophique en transformation que se préparent et se développent les grands courants socialistes et associationnistes comme la coopération. La coopération moderne a, pour impulsion doctrinale, quelques grands utopistes de la seconde moitié du XVI^e siècle jusqu'au XVII^e siècle : nous venons de mentionner Rousseau, mais nous pourrions également nous référer à des œuvres telles que Thomas More avec *L'Utopie*, *La Nouvelle Atlantis* de Francis Bacon, *Oceana* de Harrington ainsi que *Cuidad del Sol* de Campanella. Tous présentent, dans leur roman respectif, une structure communiste intégrale sans propriété privée (Urdanoz, 1975 : 4-5). À leur façon, ils ont initié la pensée moderne avec des préceptes et des fondements qui ont permis de mieux comprendre la coopération humaine, que d'autres ont repris dans un contexte plus pragmatique et plus pratique. Les précurseurs de la coopération sont, avant tout, des utopistes présentant, avec un caractère réaliste indéniable, des alternatives dans l'univers politique et économique nouveau et radical du XIX^e siècle : le capitalisme naissant.

Ces penseurs sont principalement d'origine anglaise, française ou allemande, c'est-à-dire venant des pays préoccupés par le développement intellectuel et curieusement, en même temps, par le développement industriel à grande échelle. Voilà où la coopération moderne institutionnalisée prend racine.

C'est sur ce point du temps et de l'espace qu'il localise en effet son berceau, plus exactement encore dans ce qu'on nommait alors : la triarchie européenne, c'est-à-dire la triade France-Angleterre-Allemagne où l'imagination sociale connut un degré de foisonnement assez exceptionnel pour donner source non seulement au projet coopératif, mais plus largement au projet d'un socialisme scientifique et au projet d'une science sociale encore enrobés l'un dans l'autre dans une même matrice utopique (Desroche, 1976 : 38-40).

Une autre grande caractéristique marquant les débuts de la coopération organisée : le lien intrinsèque entre un idéal à définir et une pratique conforme à réaliser.

Au sein du mouvement coopératif (...), l'idéologue et le réalisateur se trouvent très souvent dans la même personne. En tout cas, ils restent dans une entente parfaite et en collaboration permanente. En un pareil mouvement il ne peut pas exister de contradiction ou même de malentendu permanent entre la théorie et la pratique. Dans l'histoire coopérative l'idée précède parfois la réalisation et parfois la suit. Elle est alors la synthèse de certaines expériences dont le détail peut différer, mais dont la complexité dégage l'unité qui domine les actes. L'idée et la réalisation restent dans le mouvement coopératif en un échange permanent d'influences et de suggestions (Mladenatz, 1933 : 3).

Dès les débuts, cette perspective semble très claire : le nouveau mouvement social de type coopératif ne doit pas se priver d'idées et de précisions théoriques et doctrinales. Toute action coopérative doit être consciente des buts déterminés à atteindre. La coopération oscille donc entre un mouvement d'idées qui cherche à démontrer sa praticabilité et un mouvement d'entreprises qui cherche à penser concrètement sa pratique. La coopération moderne se construit donc à partir d'une pensée alternative confrontée à une expérimentation. Ainsi elle est profondément éthique.

Dans son mouvement, elle cherche à appliquer des valeurs et des principes dans une praxis qui répond à des besoins particuliers. Elle tente de réduire l'écart entre l'idéal qui se construit et une

pratique qui s'actualise. Et cette action est démocratique. En ce sens, la coopération fut et demeure un champ privilégié de l'éthique appliquée. La réflexion doit illuminer la pratique. La pratique doit nourrir l'idéal pour ainsi réaliser un ordre économique et social capable de se construire, non pas par la lutte, mais par l'entente, non par l'esprit de compétition, mais par la solidarité, non par la domination du gain, mais par la collaboration des travailleurs. Immergés dans un cadre capitaliste, les coopérateurs doivent justifier leurs actions et contribuer à une meilleure compréhension de l'organisation.

Ces précurseurs et ces réalisateurs de la coopération (dans une perspective économique, sociale et politique) sont donc ces penseurs – acteurs qui permirent à de petits producteurs ou consommateurs de s'associer librement pour réaliser certains buts communs par un échange réciproque de services. Leur moyen : celui d'une entreprise économique collective qui travaille avec des principes et des valeurs qui soutiennent la thèse contraire des propositions purement capitalistes.

Présentons donc les auteurs plus spécifiques du XVIII^e et XIX^e siècle ainsi que leurs influences intellectuelles sur le mouvement coopératif en germe. Appuyons, en partie, notre classification à partir de celle proposée par Gromoslav Mladenatz et Henri Desroche.

Desroche mentionne trois âges qui caractérisent le mouvement coopératif, trois âges qui se mélangent dans le temps et dans l'espace coopératif pendant plus de 60 ans, mais qui ont chacune leurs caractéristiques propres :

- 1- L'âge utopique : du début jusqu'à la fin du XIX^e siècle avec Robert Owen, Henri Saint-Simon, Charles Fourier et Louis Blanc.
- 2- L'âge empirique ou expérimental, avec le docteur William King et Philippe Buchez.
- 3- L'âge réflexif, où s'harmonise davantage la contribution des théoriciens de différents courants de pensée du XIX^e et XX^e siècle. Ils ont permis, à partir d'une pratique concrète exemplaire, de réfléchir sur les principes de type plus universels. Inévitablement, nous retrouvons ici les Pionniers de Rochdale en Angleterre, Hermann Schulze Delitzsch et Friedrich Wilhelm Raiffeisen d'Allemagne.

2.1 L'âge utopique

ROBERT OWEN (1771-1858)

Robert Owen, riche industriel de coton de la région de Manchester, se préoccupe de la pauvreté et des conséquences sociales désastreuses du capitalisme naissant. Il cherche inlassablement la solution éthique globale des problèmes de distribution, de production, d'éducation et de vie. Influencé par les idées de son siècle, il se bat pour la tolérance, la liberté de conscience et les droits de l'individu. « L'esprit des Lumières, c'est le choix d'un comportement empreint de l'humanitarisme foncier qui sera l'un des caractères distinctifs de l'action d'Owen » (Dupuis, 1991 : 33). Il revendique une nouvelle dignité humaine : l'humanité peut et doit se rendre maîtresse de son destin en contrôlant les influences qui pèsent sur elle. La condition humaine est notre œuvre, dira-t-il. Sous l'impulsion rousséiste des Lumières, l'originalité d'Owen est de présenter un véritable système démocratique basé sur une longue observation et réflexion de la situation des travailleurs de la révolution industrielle.

Car c'est bien de la confrontation entre philosophie des Lumières et révolution industrielle, entre pensée et réalité, que va naître, à la fin du 18^e siècle à Manchester, le type de socialisme qu'Owen passera sa vie à tenter d'instaurer. Un socialisme qui, tout en héritant de cette confrontation sa nature utopique, n'en sera pas moins un socialisme de vécu (Dupuis, 1991 : 59).

Choqué par les valeurs promulguées par le nouveau capitalisme industriel, il remarque que les valeurs libérales économiques s'insèrent jusque dans les esprits. On ne vit pas seulement selon le capitalisme, on pense aussi comme lui... Les nouvelles valeurs libérales handicapent considérablement les capacités réelles de l'homme qui s'installe doucement dans une routine dangereuse et une dépendance meurtrière. On l'aliène, reprendra Marx. Le système capitaliste qu'il dénonce, impose donc sa logique, son anthropologie, ses valeurs et ses finalités. Et l'homme, dans un tel système, se déshumanise. La société industrielle britannique du XIX^e siècle provoque donc des maux considérables : pauvreté, fragmentation sociale et surtout l'ignorance qui est, pour lui, le pire des maux (Dupuis, 1991 : 167). D'emblée, Owen forge des plans utopiques de réforme sociale de même que des mesures d'ordre pratique pour les promouvoir. Pour lui, la solution réside dans la création de communautés intégrales ayant à la base l'idée de la

propriété collective, une sorte de colonie qui doit se maintenir par ses propres moyens et produire ce dont elle a besoin.

Bien plus, lorsqu'il opposait le système individualiste de concurrence au système de coopération mutuelle, par coopération Robert Owen entendait parler de communisme. Les premières sociétés coopératives qui réunissent ses disciples sont des associations dont les membres versent une cotisation hebdomadaire dans l'unique dessein d'accumuler un capital destiné à la formation de villages communistes (Mladenatz, 1933 : 25).

Owen fit de nombreux essais, autant en Angleterre qu'aux États-Unis.

L'essentiel de la pensée d'Owen est le suivant : la plaie la plus grande de l'humanité est la poursuite absolue du capital. Cela résulte du fait que les biens économiques se vendent à un prix plus élevé que le prix de revient, qui devrait être le juste prix. Ce profit est donc injuste. Avec l'idée de l'abolition du bénéfice commercial résulte aussi l'idée de la suppression des intermédiaires, qui font hausser inutilement le prix de la marchandise. De là, sa théorie de l'échange équitable, reprise indirectement par les mouvements économiques alternatifs à la fin du XX^e siècle. Pour Owen, l'argent n'est pas la véritable mesure de la valeur des biens économiques. La véritable valeur d'un produit doit être déterminée par la qualité et la quantité de travail des employés qui s'associent librement. Cette notion aura une incidence majeure dans la compréhension anthropologique du travailleur : il n'est plus défini comme un moyen pour créer un capital qui ne lui appartient pas, mais une fin en soi par le travail, seul créateur de richesse. C'est par le travail que l'homme affirme son être, dira plus tard Marx.

Un peu comme Rousseau, il affirme que c'est dans l'esprit des hommes que doit naître la coopération. Elle doit se présenter autant comme une manière d'être que d'une façon de produire. C'est l'éducation qui sera le seul maître d'œuvre du triomphe de ce nouveau socialisme sur l'individualisme capitaliste (Dupuis, 1991 : 188). Owen considère donc l'entreprise collective comme une véritable école de socialisation et d'humanisation : l'éducation est déjà une activité indispensable à une telle organisation coopérative parce qu'elle permet la transformation personnelle et sociale. C'est dans un tel contexte philosophique et organisationnel que les

Pionniers de Rochdale et la tradition coopérative en général comprendront l'importance fondamentale de l'éducation, au point de l'inscrire comme principe.

La grande majorité des communautés ouvrières « socialistes » du début des années 1830 en Grande-Bretagne reconnaîtront Robert Owen (malgré son paternalisme) comme le fondateur du mouvement coopératif. Son apport sera indéniable au niveau philosophique et éthique. Sa grande lacune : la difficulté de saisir toute la richesse que lui offrait la réflexion sur la démocratie, où l'ensemble des associés pourrait transformer les institutions capitalistes en communauté de vie. Il négligera également un principe fondamental de la coopération, celui de l'autodétermination : le « self help ». Il attendra toute sa vie l'aide des gouvernements, des mécènes ou des grands philanthropes pour réaliser et soutenir financièrement ses communes « coopératives » (Mladenatz, 1933 : 28). Ce sera un échec.

Henri Desroche conclue sur la grandeur du personnage :

Lui-même rêve d'une société prestigieuse où régnait le Nouveau Monde moral (New Moral World), à l'encontre d'une société ingrate où la famille, la propriété, l'État, la religion, les Églises exercent les sévices qui handicapent ou mutilent les caractères (Desroche, 1976 : 48).

Déjà, bien en avance sur son temps, il voyait dans l'organisation collective et communautaire la possibilité réelle d'une organisation internationale de coopération... sans qu'il y ait encore de mouvement coopératif !

HENRI SAINT-SIMON (1760-1825)

Grand penseur français, il fut considéré comme un des grands utopistes collectivistes du début du XIX^e siècle. Toute sa vie, il cherchera à préconiser, comme but principal des temps à venir, la réorganisation de la vie économique à partir de perspectives complètement nouvelles. La théorie des classes proposées par Saint-Simon met l'accent sur l'exploitation d'une immense majorité de travailleurs de toute nature par une minorité qu'il qualifiera d'oisive. Il suggère que la nouvelle société soit organisée par l'élite des Lumières, c'est-à-dire les intellectuels scientifiques et les professionnels industriels. Selon lui, ils sont les seuls capables de délivrer de l'exploitation la

société tout entière, en faisant la promotion du travail et de l'abondance. Il est donc nécessaire de remettre en question les occupations coûteuses de tous ceux qui n'entreprennent rien, mais qui gouvernent tout, c'est-à-dire les non-producteurs qui continuent de vivre noblement et bourgeoisement. Voilà les oisifs. Et le monde nouveau n'a pas besoin des oisifs, d'où sa parabole :

Si la France perdait ses cinquante meilleurs physiciens, artistes, militaires et entrepreneurs, elle ne s'en remettrait pas. Comme ces hommes sont les Français les plus essentiellement producteurs, ceux qui donnent les produits les plus importants, ceux qui dirigent les travaux les plus utiles à la nation, et qui la rendent productive dans les sciences, les beaux-arts et les arts et métiers, ils sont réellement la fleur de la société française; ils sont, de tous les Français, les plus utiles à leur pays, ceux qui lui procurent le plus de gloire, qui hâtent le plus sa civilisation ainsi que sa prospérité; la nation deviendrait un corps sans âme à l'instant où elle les perdrait, elle tomberait immédiatement dans un état d'infériorité vis-à-vis des nations dont elle est aujourd'hui la rivale, et elle continuerait à rester subalterne à leur égard tant qu'elle n'aurait pas réparé cette perte, tant qu'il ne lui aurait pas repoussé une tête.

Ensuite,

...admettons que la France conserve tous les hommes de génie qu'elle possède dans les sciences, les beaux-arts et les arts et métiers, mais qu'elle ait le malheur de perdre, le même jour, Monsieur, frère du Roi, Monseigneur le duc d'Angoulême, Monseigneur le duc de Berry, etc. Qu'elle perde en même temps tous les grands officiers de la couronne, tous les ministres d'État, tous les conseillers d'État, tous les maîtres des requêtes, tous ses maréchaux, tous ses cardinaux, archevêques, évêques, grands-vicaires et chanoines, tous les préfets et les sous-préfets, tous les employés dans les ministères, tous les juges, et, en sus de cela, les dix mille propriétaires les plus riches parmi ceux qui vivent noblement. Cet accident affligerait certainement les Français parce qu'ils sont bons, (...) Mais cette perte de 30 000 individus, réputés les plus importants de l'État, ne les affligerait que sous un rapport sentimental, car il n'en résulterait aucun mal politique pour l'État. D'abord, par la raison qu'il serait très facile de remplir les places qui seraient devenues vacantes : il existe un grand nombre de Français en état de remplir les fonctions de frère du roi aussi bien que Monsieur...

Son œuvre critique donc ouvertement et sévèrement toutes les professions libérales qu'il juge inutiles : que certaines professions n'existent pas n'enlève rien à la richesse d'une nation, d'où son fameux principe de justice sociale : « À chacun selon sa capacité et à chaque capacité selon ses

œuvres. » À la fin de sa parabole, Saint-Simon accorde une grande place à l'éducation. Pour cet auteur, le savoir est un produit direct du développement de la production. Saint-Simon imagine une société fondée sur les sciences, avec un système éducatif centralisé et obligatoire. On retrouve là son attachement particulier pour les Lumières.

Selon lui, la réorganisation du régime socio-économique ne peut se réaliser que par la transformation sociale et spirituelle des hommes. Son système est une sorte de socialisme d'État centralisé et dirigé par les industriels et les entrepreneurs. Ces administrateurs du peuple auront comme mission de répartir toutes les fonctions économiques et organisationnelles entre les membres de la société, d'après les qualités de chacun (Mladenatz, 1933 : 45).

Saint-Simon, comme Charles Fourier son contemporain, était un grand théoricien des sociétés. Ses nobles idéaux ne répondaient cependant pas aux conditions sociales ni des travailleurs ni de la société bourgeoise d'alors. Ses projets poursuivaient des buts encore trop universels pour la société française de l'époque, qui sortait à peine de la Révolution. Il cherchait une formule scientifique plutôt qu'une solution pratique de la question sociale urgente de son temps. Plus tard, Philippe Buchez et Louis Blanc répondront à de telles attentes. Mais la pensée coopérative s'entrevoit dans la perspective, peu concrète, de Saint-Simon : il ne fonde pas son système sur l'association économique libre, mais sur la socialisation de la vie économique. Il veut définitivement redonner aux citoyens les reines du pouvoir économique que les premiers capitalistes bourgeois de l'époque leur enlèvent déjà de plus en plus.

CHARLES FOURIER (1772-1837)

Charles Fourier, intellectuel français, se compare parfaitement à Robert Owen en Angleterre. Pour lui, la solution du problème social se situe dans la constitution de divers groupements qui organisent leur vie en commun³, et ce, non pas seulement pour la classe ouvrière (les ouvriers manuels) mais pour toutes les classes sociales (Mladenatz, 1933 : 37).

³ Sa communauté s'appelle le phalanstère; elle est surtout agricole.

Moins « communiste » que Robert Owen, il revendique la propriété individuelle ainsi que l'héritage familial, le capital et les intérêts sur les prêts. Dans l'organisation coopérative, la liberté individuelle ne doit subir aucune restriction, sinon celle d'accepter librement de travailler pour un employeur qui n'est autre que l'ensemble des membres travailleurs. Selon sa formule de répartition, on trouve chez Fourier l'idée que le travailleur doit avoir une part du produit social proportionnelle à sa contribution personnelle au travail collectif. Sa colonie n'est donc pas communiste même si la vie est collective. Il suggère plutôt une toute autre manière de vivre économiquement et socialement. Il valorise le travail, qui doit être attrayant et qui ne peut se réaliser que par l'association. Dans le plan de Fourier, la communauté ne se constitue pas au moyen du capital propre des membres. Un peu comme Robert Owen, les capitaux doivent provenir de l'extérieur (Mladenatz, 1933 : 40). Il aura, lui aussi, attendu toute sa vie des philanthropes qui ne se pointeront jamais pour financer un phalanstère.

LOUIS BLANC (1812-1882)

Il n'est pas un penseur de la trempe des Saint-Simon et Fourier, mais il est le premier à porter l'idée du socialisme directement dans les rangs du prolétariat. Sa conception est plus réaliste que ses prédécesseurs et même ses contemporains. Au libéralisme, il cherche à infuser une bonne dose d'ingrédients socialistes en proposant au mouvement coopératif un certain idéal politique. Avec lui, le mot association prend toutes ses lettres de noblesse. Marx sera son fidèle lecteur.

Pour Louis Blanc, c'est la concurrence féroce et intensive qui est la cause de toutes les misères économiques. Il faut remplacer la libre concurrence par une amélioration morale et matérielle de tous, par le concours libre de chacun et par leur association fraternelle. Les crises économiques naissent du conflit des intérêts, des abus de pouvoir politiques et économiques d'une classe minoritaire dominante qui paralyse le reste de la société par la peur et l'ignorance. La souffrance s'installe jusque dans les cœurs. Pour Louis Blanc, en tuant la concurrence provoquée par cette minorité, on étouffera les maux qu'elle provoque.

Louis Blanc insiste sur l'idée que la société a le devoir d'assurer à chacun la possibilité de travailler. Dès qu'on admet qu'il faut à l'homme, pour être vraiment libre, le pouvoir d'exercer et de développer ses facultés, il en résulte que la société

doit à chacun de ses membres et l'instruction, sans laquelle l'esprit humain ne peut se développer, et les instruments de travail, sans lesquels l'activité humaine ne peut se donner carrière. C'est par l'association généralisée, universelle, qu'est assuré à l'homme le droit au travail, son droit à l'existence (Mladenatz, 1933 : 51).

Son idée d'association s'appuie sur des bases démocratiques importantes et sur l'esprit de la solidarité universelle : « De la solidarité de tous les travailleurs dans un même atelier, nous avons conclu à la solidarité des ateliers dans une même industrie. Pour compléter le système, il faudrait consacrer la solidarité des industries » (Mladenatz, 1933 : 55). Blanc sera le premier à voir en l'association l'importance de la démocratie et de la solidarité dans un cadre de communauté locale, nationale et internationale. Il sera en accord avec le principe communiste concernant la répartition du produit social : la masse des travailleurs doit s'efforcer de s'emparer du pouvoir politique. À l'intérieur de la coopération, en plein bouleversement social avec la venue du socialisme moderne, Blanc ouvre les portes à la réflexion et au positionnement que doit effectuer le mouvement coopératif devant les pressions politiques provoquées par la venue grandissante du communisme.

Ces précurseurs ont donc une influence majeure sur la précision du concept et des principes de la coopération. Certains points feront un certain consensus intellectuel, donnant au mouvement coopératif naissant le caractère d'un système économique et d'une action sociale unitaires.

Voici, en résumé, quelques points saillants de l'âge utopiste :

- 1- L'idée d'association : sortir les forces économiques des mains de quelques-uns pour convertir de telles forces en un pouvoir économique commun et réel dans la poursuite d'un but collectif. Ils font la promotion d'un esprit de solidarité face à l'esprit de compétition et de haute concurrence de l'époque.
- 2- La coopération doit être considérée comme une action d'émancipation des classes ouvrières. Il faut réorganiser les intérêts du travail pour permettre à tous de ne pas être le moyen d'obtention d'un capital privé qui ne leur revient jamais.

- 3- La coopération fait appel à l'homme pour qu'il s'associe avec ses semblables. Le capital n'est que le moyen de réaliser les buts de la coopération, c'est-à-dire fournir les meilleurs services aux membres. La coopération sert avant tout la personne humaine. On propose de plus en plus l'élimination du profit industriel et commercial.
- 4- La coopération représente fondamentalement une économie collective. Peu à peu, on réalise que le collectif peut aussi être économique. C'est une force qui lui est encore inconnue.
- 5- Chaque coopérative doit se considérer comme faisant partie d'un tout au service de l'intérêt général (ici émerge l'idée même de l'intercoopération).

On questionne de plus en plus la pertinence de l'économie individualiste et capitaliste. On cherche finalement la transformation du régime économique de l'époque en un autre, basé sur l'organisation coopérative de l'économie sociale. Par la coopérative, on entrevoit la possibilité réelle d'une justice sociale à partir d'une base économique renouvelée. Ce qui appartient à quelques-uns de façon abusive doit appartenir à tous d'une façon plus équitable.

2.2 L'âge empirique et expérimental

Ils sont de ceux qui ont fourni une grande contribution théorique à la coopération, conjointement à des réalisations pratiques très probantes. Deux noms ressortent sans contredit : le docteur William King et Philippe Buchez.

DOCTEUR WILLIAM KING (1786-1865)

Frappé par la même situation sociale de grande pauvreté de la classe ouvrière, William King développe l'idée selon laquelle il faut regrouper le pouvoir des consommateurs, même les plus pauvres, parce que l'économie de son temps gravite principalement autour du commerce comme instrument de richesse. Ceux qui ont besoin des produits divers doivent commencer par organiser collectivement le commerce des marchandises. Pour lui, relever les classes ouvrières de l'état de misère et de dépendance où elles se trouvent vis-à-vis de la classe capitaliste grandissante ne peut se faire que par la coopération, « (...) qui leur donne la possibilité de se créer une vie

indépendante et un bon état physique et moral » (Mladenatz, 1933 : 31). Pour King, l'organisation coopérative doit permettre à ses membres de se prémunir contre les nombreux inconvénients auxquels les hommes sont exposés lorsqu'ils agissent isolément et, par le fait même, pauvrement.

Les inconvénients que la coopération est appelée à combattre sont les plus graves de ceux auxquels les hommes sont exposés, à savoir les grandes et croissantes difficultés que nous rencontrons lorsqu'il s'agit de nous procurer, à nous et à nos familles, les moyens de subsistance, et les dangers de misère et de crime auxquels nous sommes exposés, si nous ne réussissons pas à surmonter ces difficultés (Mladenatz, 1933 : 32).

Pour le docteur King, l'action de libération des ouvriers doit se faire exclusivement par leurs propres moyens. Voilà sa grande contribution : même les plus pauvres peuvent se prendre en main. L'idée de l'autodétermination, du « self help », chez King, sera considérée comme un point fondamental de l'action coopérative.

À sa façon, il reprend les propos de Kant invitant tout homme à se prendre en main : c'est prioritairement leur responsabilité et leur devoir même s'ils ne sont pas la cause d'un tel dévolu social. Et selon King, ils ont les moyens de le faire. Un peu comme les précurseurs, c'est par le travail utile que l'ouvrier doit transcender la situation dans laquelle il se trouve vis-à-vis le capital. C'est sa force comme travailleur associé qui créera une puissance économique. Ce n'est pas exclusivement le manque de moyens ou de force qui fait défaut chez l'ouvrier, mais plutôt un manque de savoir-faire et la volonté collective réunis pour s'émanciper collectivement et indépendamment : il ne faut jamais négliger le pouvoir d'achat que possède chacun des travailleurs et leur mise en commun, même le plus pauvre.

Ainsi, il propose une série de mesures pour permettre, avec l'accumulation des fonds, le passage de la propriété privée à la propriété coopérative, tout en permettant aux membres de rester propriétaires de leur propre avoir, tout en étant propriétaire d'un actif collectif. Il nous dira que :

(...) le fondement social et économique de la coopération consiste dans l'organisation du travail dans l'intérêt de ceux qui fournissent le travail. La coopérative donne la possibilité au facteur travail de se libérer de l'état de

dépendance où il se trouve vis-à-vis du facteur capital. (...) Le salaire que reçoit le travailleur représente seulement une faible partie de la valeur créée par lui. Nous croyons que c'est là une idée nouvelle pour la classe ouvrière (Mladenatz, 1933 : 34).

Le travail devient donc la pierre angulaire de l'édifice économique. Avec King, elle surpasse définitivement le capital. Puisque les classes ouvrières possèdent cette puissance de travail, elles devraient prendre possession elles-mêmes de l'édifice économique. À partir du moment où elles commenceront à réaliser la coopération dans le travail, les biens encourus seront leurs, en commun. « Les classes laborieuses, avec le travail, possèdent la source de tout capital » (Mladenatz, 1933 : 36). Desroche rajoutera : « Le principe économique-social fondamental de la coopération est l'organisation du travail au profit de ceux qui fournissent ce travail. L'intérêt du travail est le principe organisateur de la coopération » (1976 : 236). Sa théorie de la coopération établit comme principe fondamental l'intérêt du travail sur le capital. On priorise ainsi le travailleur lui-même.

Une autre grande caractéristique de King est que sa conception anthropologique est profondément chrétienne. Il sera le précurseur des chrétiens-sociaux. Il proposera que la coopérative soit un lieu permettant de travailler surtout à la transformation morale et spirituelle de l'homme. Le travail collectif procure, selon King, l'élévation de l'homme lui-même. À l'image d'Owen, la coopération aura tout intérêt à prendre en charge l'éducation des coopérateurs. Il préconisera même la création d'écoles coopératives.

À Brighton, sa ville en Angleterre, il constituera près de trois cent coopératives qui déclineront cependant très rapidement. Le terrain coopératif de King n'était pas encore mûr, son idéal sera plus grand que nature pour les possibilités réelles de la coopérative de l'époque. Un autre homme en avance sur son temps. Mais ses idées influenceront fortement le programme des premières coopératives modernes de consommation, dont celle de Rochdale. Il sera le plus qualifié des théoriciens de la coopération. Nous pouvons le lire dans la revue qu'il mettra sur pied et qu'il rédigera seul : *The Co-operator*.

PHILIPPE BUCHEZ (1796-1865)

Français, il est un disciple de Saint-Simon. Il est un idéaliste social, préoccupé par l'avenir. Les coopératives qu'il met sur pied le sont également dans la perspective de la prospérité. Un peu comme King, Buchez part de l'idée que la classe ouvrière doit s'aider elle-même. Ni l'État, ni la philanthropie n'ont à intervenir. Les travailleurs associés apportent à la coopérative les outils et les finances dont ils disposent librement. Ainsi, le capital de l'association augmente par voie d'accumulation des excédents réalisés. L'association de production se constituant librement, ce sont les associés qui élisent parmi eux deux confrères de confiance, auxquels incombe la conduite de l'entreprise. Les membres de l'association reçoivent un salaire d'après leur capacité personnelle et selon les normes existantes dans leurs professions respectives.

Buchez contribue originalement à l'organisation coopérative avec la notion de la réserve inaliénable. Les surplus provoqués par l'activité économique de la coopérative doivent se diviser en deux parts : un pourcentage sera distribué entre les associés, au prorata de leur travail et un autre pourcentage (il parle initialement de 20 % !) à une réserve, à un capital social inaliénable. Ce capital n'appartient à personne, ni ne s'insère dans l'héritage.

La fondation et l'accroissement du capital social, inaliénable, indissoluble, est le fait important dans l'association; c'est le fait par lequel ce genre de société crée un meilleur avenir pour les classes ouvrières. S'il en était autrement, l'association deviendrait semblable à toute autre compagnie de commerce; elle serait utile au seul fondateur, nuisible à tous ceux qui n'en auraient pas fait partie d'abord, car elle finirait par être entre les mains des premiers un moyen d'exploitation (Mladenatz, 1933 : 47).

Buchez commente :

Je n'ai pas besoin de dire que le genre d'associations dont je parle diffère complètement des sociétés commerciales ou industrielles qui sont généralement usitées. Dans l'association que je propose, les hommes associent leur travail, non leurs capitaux. C'est un contrat par lequel les travailleurs prennent le double engagement : 1- de constituer un capital commun qui sera l'instrument de travail, mais qui restera inaliénable, indivisible, et devra toujours croître à l'aide de prélèvements annuels opérés sur les bénéfices; 2- d'unir leurs efforts pour faire valoir ce capital par leur travail sous la direction d'une gérance nommée par eux

dans l'intérêt de tous. (...) La condition essentielle de l'existence de cette espèce d'association est en effet la formation, la conservation et l'accroissement du capital social. Il en est le bien et l'œuvre. Le droit de l'exploiter et l'avantage qui en résulte constituent l'intérêt destiné à maintenir l'association au-delà même du personnel qui l'a fondée. Celui-ci peut changer sans que celle-là cesse d'exister ! (Desroche, 1976 : 315).

Les écrits et les pratiques de Philippe Buchez considèrent donc la coopération comme une œuvre profondément humaine et perpétuelle.

Buchez propose un tel fonds indivisible pour réaliser éventuellement la réforme de la société sur des bases coopératives démontrant, à long terme, que les moyens de production ne doivent pas appartenir à quelques-uns mais à la collectivité. De plus, il veut signifier qu'un tel fonds inaliénable représente une réserve pour la société elle-même, société à venir : si les travailleurs et les organisations sont passagers, la société humaine est éternelle. « Entre l'humanité du passé, celle du présent et celle de l'avenir existe une liaison historique nécessaire, c'est pourquoi la société humaine qui est permanente doit avoir à sa disposition un fonds social permanent » (Mladenatz, 1933 : 48). Le bon fonctionnement de la coopérative n'a pas lieu seulement dans l'intérêt des coopérateurs immédiats, mais aussi dans l'intérêt général de la société où cette coopérative se trouve. Fondamentalement, Buchez propose de reconsidérer l'intérêt général de l'humanité.

Que pouvons-nous retenir de King et Buchez ? Principalement deux éléments clés : l'affirmation et la réalisation de l'autodétermination et la réserve aliénable. Compte tenu de son passé difficile, il doit exister, pour la coopérative, des fonds qui serviront toujours au développement futur du mouvement. L'initiation organisationnelle d'une coopérative et son émancipation doivent naître d'une initiative propre des intéressés. S'intensifient la réflexion et la pratique de l'auto-assistance et du principe de co-aide en affirmant que le capital et les idées ne doivent venir ni de l'action philanthropique, ni de l'État dans la défense des intérêts des faibles, mais des membres eux-mêmes. L'État ne peut que coordonner et aider l'action du « self help ».

Cette tendance coopérative de King et Buchez fait la promotion de la rénovation de la société humaine par un nouvel ordre économique. Elle refuse le dogme de l'école libérale-individualiste.

À la suite des précurseurs, ils reconnaissent l'importance de transformer l'individu pour changer les conditions économiques de la société. C'est l'antithèse marxiste. Ils voient dans le mouvement coopératif l'association la plus convenable pour établir l'équité sociale au sens chrétien, parce que sa constitution est semblable à celle de l'Église, pensait King. Indéniablement, les œuvres du docteur King et de Buchez resteront dans les annales historiques du coopératisme comme des éléments constitutifs, donc fondamentaux.

2.3 L'âge réflexif

Cette dernière partie relate, d'une façon succincte, l'apport de trois organisations majeures qui ont donné à la coopérative l'impulsion qu'on lui connaît aujourd'hui. Au XIX^e et au début du XX^e siècle, ils ont marqué le pas d'une pratique coopérative conforme, avec des principes de plus en plus précisés. Leur réflexion et leur action se sont conjuguées dans une harmonie certaine, devenant des référents incontestables à caractère universel. Nous parlons ici des Pionniers de Rochdale en Angleterre, d'Hermann Schulze Delitzsch et de Friedrich Wilhelm Raiffeisen d'Allemagne.

LES PIONNIERS ÉQUITABLES DE ROCHDALE

Le travail humble de quelques travailleurs terrassés par la pauvreté aura donné lieu, ici aussi, à une des plus belles précisions conceptuelles et méthodologiques du mouvement coopératif. Ces travailleurs se sont activés pour mettre sur pied une organisation capable d'une saine répartition du produit social. Ils ont posé, ni plus ni moins, la pierre angulaire de l'édifice coopératif. Ils sont une référence incontestée dans l'avènement de la coopérative. Si la coopération n'est pas née à Rochdale, c'est là qu'elle fut organisée d'une façon particulière.

Elle n'a pas été seulement une réalisation pratique dont le succès serait dû aux qualités imminentes des réalisateurs, mais c'est là qu'a été établi dès le début un programme complet contenant les principes théoriques et les règles pratiques d'organisation et de fonctionnement des coopératives de consommation. L'idée et la réalisation sont ici inséparables (Mladenatz, 1933 : 61).

Sans aucune prétention initiale, des tisserands de flanelle de la petite ville de Rochdale en Angleterre se réunissent, en novembre 1843, pour trouver des moyens urgents pour contrer la misère qui les accable. On se retrouve socialement confronté avec le capitalisme dans sa phase la plus sauvage. Malgré la noblesse des idées émises par les précurseurs de la coopération et quelques pratiques « coopératives » souvent décevantes, la situation ouvrière ne s'est guère améliorée. Les ouvriers se retrouvent toujours sans défense devant la puissance du capital. Pour vaincre un tel fléau, quelques-uns suggèrent que le seul moyen est de conquérir les droits politiques par le peuple; d'autres, sous les influences marquées d'Owen et de King, réclament la création d'un magasin coopératif de consommation.

Rochdale était la patrie de toutes les sectes, et parmi elles la petite secte des socialistes owénites avec leur religion rationnelle basée sur la répudiation de tous les dogmes théologiques; et c'est d'elle que dérive sinon le recrutement originel, du moins l'inspiration première des Équitables pionniers. C'est pourquoi, il n'y a pas lieu de minimiser – comme on le fait habituellement – les traces de cet owénisme dans les statuts mêmes de leur société tels qu'ils ont été rédigés par les pionniers (Desroche, 1976 : 53).

Déjà en Angleterre, plusieurs communautés et groupes d'ouvriers tentèrent d'agir sur le terrain politique, mais en vain. À Rochdale, c'est sur le terrain économique que l'action est entreprise. Mais l'option coopérative prévaut donc, malgré le scepticisme. Plusieurs tentatives de coopération économique ont lamentablement échoué un peu partout : beaucoup plus d'essais manqués que de réussites. Les militants font comprendre que l'insuccès peut s'expliquer. Ce qui semble cependant manquer le plus, c'est un véritable esprit de solidarité entre les membres. Il faut s'éduquer collectivement. « Donc ce n'est pas le système du magasin coopératif qui est défectueux – disaient les partisans de l'idée coopérative – mais la manière dont cette idée a été mise en pratique jusqu'ici. Il faut éliminer les défauts constatés et la coopérative produira ses fruits » (Mladenatz, 1933 : 63).

L'option coopérative est acceptée avec crainte. Les débuts sont très difficiles et lents. La disproportion est immense entre les buts poursuivis et les moyens financiers disponibles par les membres de Rochdale eux-mêmes. Après un an, ils avaient amassé le minimum requis pour pouvoir changer le monde. Voici leur programme initial :

Voici d'ailleurs cette loi première – First Law – préposée au règlement de la société et proposée au loyalisme des sociétaires. Les objectifs et les plans de cette société sont de prendre des dispositions pour l'avantage pécuniaire et l'amélioration de la situation sociale et familiale de ses membres, en réunissant un montant suffisant de capital (divisé) en parts de une livre chacune, pour mettre en œuvre les plans et dispositions qui suivent : 1) L'établissement d'un magasin pour la vente de denrées, vêtements, etc.; 2) La construction, l'achat ou l'érection d'un nombre de maisons dans lesquelles puissent résider ceux de ses membres qui désirent se prêter assistance mutuelle dans l'amélioration de leur situation familiale et sociale; 3) Commencer la manufacture de tels articles éventuellement déterminés par la société pour l'emploi de tels membres éventuellement sans emploi ou ayant à partir de réductions répétées dans leur salaire; 4) Pour amplifier l'avantage et la sécurité des membres de cette société, la société acquerra ou louera un domaine ou des domaines fonciers, lesquels seront cultivés par les membres éventuellement sans emploi ou mal rémunérés; 5) Aussitôt que faire se pourra, cette société entreprendra d'aménager les pouvoirs de production, distribution, éducation et gouvernement; ou, en d'autres termes, entreprendra d'établir une colonie résidentielle autonome à responsabilité solidaire, ou bien d'aider d'autres sociétés à établir de telles colonies (Desroche, 1976 : 55).

Les Pionniers poursuivaient donc ainsi l'idée déjà acceptée d'une coopérative intégrale. Le 28 novembre 1844, la coopérative devient donc une firme enregistrée sous le nom de *Rochdale Society of Equitable Pioneers*. Ils étaient 28 membres. Et la même année, le 21 décembre, ils ouvraient leur magasin coopératif.

Voici quelques points qui ont marqué l'organisation et celles qui les ont imités par la suite. Une des premières grandes caractéristiques de l'organisation est la vente au comptant. Les Pionniers réussissent à faire comprendre que la coopérative de consommation n'est pas vis-à-vis ses membres un simple commerce de fournisseurs de denrées essentielles; elle est surtout la résultante de leurs intérêts communs comme consommateurs. Ainsi, pour les membres, acheter la marchandise à crédit, c'est s'hypothéquer soi-même, ce qui n'a rien de raisonnable, surtout dans un contexte de grande pauvreté. Les membres sont invités à une réelle prise en charge au quotidien. La très mauvaise habitude de payer à crédit est un malheur pour les plus pauvres parce qu'ils sont tentés ainsi de consommer beaucoup plus que les moyens leur permettent. La coopérative, comme entreprise sociale, ne peut pas contribuer au développement ou au maintien de mauvaises habitudes de vie. Ils mentionnent donc concrètement que des motifs moraux doivent surtout guider leurs décisions et leurs actions. Inutile de dire que la vente au comptant

représente aussi des avantages exceptionnels au niveau économique, comme celui d'avoir la possibilité de négocier des prix pour les marchandises en gros.

Deuxième point important : les Pionniers décident que la vente des marchandises se fait au prix de détail courant du marché et non au prix de revient. On précise davantage l'idée du juste prix. Ils acceptent de faire de l'argent avec la vente des produits dans la mesure où le prix reste réaliste et non artificiellement élevé. Ils considèrent comme fondamental le fait de ne pas isoler la coopérative de la concurrence locale tout en rendant plus équitable le commerce avec ses membres. On ne veut pas créer, non plus, une concurrence déloyale avec les autres commerçants de la ville et de la région. On cherche même une forme d'équité avec les autres commerçants. Conséquence importante d'une telle décision : face à certains monopoles qui dictent les prix, la coopérative se donne la possibilité de rétablir pour tous un prix plus juste pour les biens de consommation (Mladenatz, 1933 : 73). Elle contribue ainsi, par la notion de juste prix et d'une concurrence équitable, à faire baisser les prix des autres commerçants. La coopérative devient un instrument socio-économique important dans la normalisation des prix, démontrant ainsi un intérêt marqué pour l'équité. Ainsi, le commerce peut aussi servir à l'avènement de l'homme et non simplement à l'accumulation aléatoire du capital.

Troisième point : la distribution de l'excédent proportionnelle aux achats effectués par chaque membre. Ayant saisi l'importance d'un fort chiffre de vente pour leur magasin, les Pionniers ont introduit la notion de ristourne. À cela se rajoute le fonds de réserve indivisible à la liquidation, sous inspiration buchezienne. Une telle réserve ne peut servir pour l'enrichissement personnel ou pour l'enrichissement de la coopérative elle-même. C'est le principe de l'altruisme social. Cette méthode controversée de répartition de l'avoir coopératif colore définitivement son organisation rochdalienne. Les membres s'attribuent le bénéfice des commerçants intermédiaires. À noter également que si la coopérative vend à des non-membres et qu'elle accumule des excédents par cette pratique, elle doit prévoir que ce surplus retourne à des œuvres sociales. Autrement, une part de la ristourne que reçoivent les coopérateurs proviendrait de l'exploitation du public, ayant ainsi le caractère d'un profit strictement commercial : cette idée va à l'encontre du coopératisme défendu par les Pionniers (Desroche, 1976 : 247).

Quatrième caractéristique importante : un système complet d'économie démocratique se matérialise. Le principe : un homme un vote, sans tenir compte du capital investi dans la coopérative. Le droit de vote s'explique par le fait que le membre est copropriétaire de son entreprise considérée fondamentalement comme une association de personnes et non comme une entité de capitaux à faire fructifier. « Le sociétaire participe à la coopérative avec tout son être » (Mladenatz, 1933 : 75). L'aspect démocratique de Rochdale aura des influences fondamentales sur l'identité coopérative : le membre est placé au cœur du projet coopératif.

Cinquième point : la non-limitation du nombre de sociétaires. Au lieu d'exclure égoïstement d'autres membres potentiels, le sociétaire est poussé plutôt à les accueillir dans son propre intérêt à lui, en leur donnant la totalité des services et des avantages pour augmenter son propre bien. « Ainsi donc, il existe un lien curieux entre l'égoïsme et l'altruisme, parce qu'ici chacun gagne d'autant plus qu'il permet à un plus grand nombre de prendre part avec lui à la distribution des bénéfices » (Mladenatz, 1933 : 76).

Sixième point : l'acceptation de la sélection des membres. On ne peut accepter une personne qui ne croit ni à la philosophie coopérative, ni à la mission que se donne une coopérative particulière. Rochdale se donnait l'autorité du refus.

Septième point : neutralité politique et religieuse. L'avènement d'une coopérative ne pouvait pas se faire sous la férule d'aucun parti politique ni sous l'influence d'aucune domination religieuse. Le point de départ : l'association de personnes. Elle se veut apolitique même si elle est consciente des enjeux politiques qu'elle peut provoquer. Elle se veut également areligieuse malgré le fait que certaines notions de coopératisme s'apparentent de la doctrine de la justice sociale de l'Église.

Huitième point : une partie du bénéfice était destinée aux œuvres sociales de la communauté.

Neuvième point : le principe de fédéralisme qui est constitué pour remplacer les intermédiaires. Des fédérations doivent être formées pour renoncer à se faire concurrence. C'est le principe de l'intercoopération qui apparaît.

Comme on le voit, les Pionniers de Rochdale ne se sont pas bornés à fixer des principes, mais ils ont également établi des règles d'organisation technique conformes aux principes du mouvement coopératif tout entier. Ils méritent d'être appelés les créateurs du mouvement coopératif moderne. Leur influence est magistrale.

Si on pense, dit Charles Gide, que les statuts de leur société ont été dès le début si bien établis par ces quelques tisserands de flanelle, que l'expérience de plus d'un demi-siècle n'a rien trouvé à y ajouter et que les milliers de sociétés créées dans la suite se sont bornées à les copier presque textuellement, nous n'hésitons pas à voir ici le phénomène le plus important peut-être de l'histoire économique (Mladenatz, 1933 : 67-68).

Car ces pionniers ou ces gestionnaires n'étaient en général ni charlatans ni schizophrènes, pas plus qu'ils n'étaient mauvais larrons ou mystificateurs. C'étaient, ce sont pour la plupart des travailleurs de qualification professionnelle assurée, et de bon sens convenablement partagé. Ils avaient contracté un onirisme indubitable dans leur culte des utopies ancestrales, mais ils ont dû et voulu soumettre ces rêves à l'épreuve des réalités pour en appliquer et en expliquer un maximum qui se révélait viable. C'est ainsi que le projet coopératif émerge comme une expérimentation géante ou la ferveur de l'utopie se trouve passée au crible des rigueurs d'une pratique économique et culturelle quotidienne (Desroche, 1976 : 430).

ROCHDALE ET LES PRINCIPES COOPÉRATIFS

La pratique et la réflexion rochdaliennes ont servi grandement à l'affirmation plus universelle de l'identité coopérative. Dès leur divulgation par la coopérative de Rochdale elle-même, les principes furent étudiés et discutés. Dès 1934, à Londres, les principes se précisent pour être adoptés, en partie, au congrès de l'ACI (Alliance coopérative internationale). Voici l'énumération :

Quatre principes furent promulgués obligatoires par les spécialistes du coopératisme. Ils les ont jugés comme fondamentaux parce qu'ils décrivent l'essence même de la coopérative :

1- L'adhésion libre

2- Le contrôle démocratique

3- La ristourne sur les transactions

4- L'intérêt limité sur le capital

Trois principes furent classés comme recommandés. Ils devaient être discutés plus en profondeur plus tard :

5- La neutralité politique

6- La vente au comptant

7- Le développement de l'éducation

Quatre principes furent considérés comme controversés et superflus, mais quand même apportés :

8- L'avoir indivisible et inaliénable

9- Le commerce exclusif avec les membres

10- La vente au prix du marché

Tels quels, ils reprennent ce que l'éthique coopérative latente laisse émerger en matière de points formels de coïncidence, quelque chose comme un manuel universel de culture pratique formulée et formalisée à partir d'un minimum commun sinon d'éthique, du moins de jurisprudence où si l'on veut de droit coutumier (Desroche, 1976 : 399).

Ces principes seront repris pour une clarification ultérieure au congrès de l'ACI à Manchester en 1995. Ils émergent de Rochdale et sont encore aujourd'hui les principes fondateurs du mouvement coopératif mondial. Voici la définition de Manchester : une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. Les valeurs promulguées comme fondamentales des coopératives sont la prise en charge et la responsabilité personnelles et mutuelles, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Fidèles à l'esprit des fondateurs, les membres des coopératives adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme. Cette action s'inscrit donc dans la logique des principes eux-

mêmes. Les principes coopératifs constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique.

1^{er} principe : Adhésion volontaire et ouverte à tous

Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce, sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.

2^e principe : Pouvoir démocratique exercé par les membres

Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres, qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux. Dans les coopératives de premier niveau, les membres ont des droits de vote égaux en vertu de la règle - un membre, une voix -; les coopératives d'autres niveaux sont aussi organisées de manière démocratique.

3^e principe : Participation économique des membres

Les membres contribuent de manière équitable au capital de leurs coopératives et en ont le contrôle. De façon générale, une partie du capital est la propriété commune de la coopérative. Les membres décident des excédents selon des objectifs particuliers. Par exemple, on peut les affecter pour le développement de leur coopérative, par la dotation d'une réserve dont une partie au moins est impartageable, par des ristournes aux membres en proportion de leur usage des services de la coopérative ou pour le soutien d'autres activités approuvées par les membres.

4^e principe : Autonomie et indépendance

Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.

5^e principe : Éducation, formation et information

Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés, l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative. Elles informent le grand public, en particulier les jeunes et les leaders d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.

6^e principe : Coopération entre les coopératives

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.

7^e principe : Engagement envers le milieu

Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.

L'œuvre humble des tisserands de Rochdale, avec l'apport d'une réflexion systématique sur le coopératisme comme association et entreprise, marquera l'histoire économique du XX^e siècle. Complétons notre tableau en considérant, au passage, l'œuvre coopérative importante de deux penseurs allemands.

HERMANN SCHLZE DELITZSCH (1808-1885)

Il est le rochdalien de la coopération allemande. Il vise principalement les classes moyennes dans les villes : petits patrons, artisans et commerçants. Ces coopératives :

(...) n'étaient pas des institutions de bienfaisance, comme les autres organisations similaires créées jusqu'alors, mais elles étaient basées sur l'idée du self-help des associés (exclusion d'une intervention de la philanthropie ou de l'État). Le but y était poursuivi à l'aide d'un capital assez important versé par les sociétaires et aussi d'un fonds de réserve (limité), formé des prélèvements sur le bénéfice net réalisé. Le fonds d'exploitation était emprunté sur la base de la responsabilité des associés (Mladenatz, 1933 : 85).

Ses premiers services : une caisse de secours, une sorte de mutuelle, pour les cas de maladie et de décès et une association de menuisiers pour l'approvisionnement en matière première, sur la base de la responsabilité solidaire des membres.

Pour ce penseur et ce praticien, seule la voie de l'association et la consolidation de l'activité de l'individu pouvait élever le niveau de vie d'une société. L'association nous apprend à nous gouverner nous-mêmes dans la vie privée comme dans la vie publique. Ainsi, l'individu apprend à travailler au bien général de la communauté à laquelle il fait partie.

F. W. RAIFFEISEN (1818-1888)

Si Schulze-Delitzsch a créé le type des coopératives de crédit, d'approvisionnement et de vente en commun adaptées aux besoins de la classe moyenne des villes, le type des coopératives rurales vient de Raiffeisen. Deux grandes caractéristiques de ce pionnier : l'esprit religieux et l'amour de l'agriculture. « On peut très bien admettre l'opinion que les forces morales, dont la pépinière est le christianisme, sont indispensables pour résoudre la question sociale » (Mladenatz, 1933 : 94). Autant les catholiques que les protestants pouvaient travailler ensemble à la même cause : celle de l'arrivée du royaume de Dieu sur la terre.

Ses premières activités : celles dirigées contre le commerce agricole usurier en constituant des caisses de secours sous forme de caisses de crédit et d'épargne. Ces caisses portent le nom aujourd'hui encore de « Darlehnskassen-Verein ». Le « self-help » est le principe de base : l'action coopérative doit être provoquée et dirigée par l'initiative privée et bénévole.

Une grande caractéristique qui sera empruntée ailleurs : le territoire de la coopérative doit se limiter aux territoires des paroisses elles-mêmes. Ainsi, on se place sous la protection du discours religieux qui s'approche, par ses principes et ses valeurs, aux principes chrétiens de la justice sociale. « La coopérative veut être en vérité une association entre hommes qui entendent y mettre leur personnalité entière, économique et morale au service du prochain » (Mladenatz, 1933 : 98). Ici aussi, les qualités morales sont plus importantes que le capital lui-même. Si la solidarité entre les membres associés est l'idée développée avant lui, Raiffeisen ira plus loin : cette solidarité

doit s'étendre de la génération présente à la génération future. Il propose plus précisément une solidarité intergénérationnelle. Cette pratique est contraire à celle de toutes les organisations financières, comme celle de l'État, qui d'ailleurs laissaient souvent aux générations à venir la charge des dépenses de la génération présente. Pour lui, le côté économique de l'activité coopérative n'était pas l'objet final, mais un moyen pour atteindre un but moral. Bien avant son temps, il avançait déjà les prémisses du développement durable !

Pour Raiffeisen : « Les coopératives ne doivent pas seulement être un moyen d'obtenir de l'argent dans des conditions avantageuses, mais aussi permettre de pouvoir placer les économies d'une manière sûre. C'est pourquoi on appelle ces coopératives aussi caisses de crédit et d'épargne » (Mladenatz, 1933 : 102). Schulze Delitzsch et Raiffeisen auront une influence indéniable sur l'avènement du système coopératif d'épargne et de crédit au Québec. Ils seront les pères spirituels d'Alphonse Desjardins⁴.

3. MOUVEMENTS SOCIAUX ET COOPÉRATION

La coopération est considérée en général comme une institution des temps modernes de l'époque capitaliste. C'est au XIX^e et XX^e siècle que le mouvement coopératif s'est particulièrement développé et institutionnalisé, dans un cadre économique et juridique moderne. Le régime du libéralisme économique et de la liberté d'association a favorisé la formation d'un cadre théorique et pratique, nécessaire à la création des coopératives de différentes catégories.

Il nous semble important de se poser la question à savoir si la coopérative moderne, qui a pris naissance dans un tel contexte, est l'héritière, la subordonnée ou un des éléments transformateurs du système capitaliste lui-même. Sous quel angle se positionnait la coopération dans un univers social hétéroclite entre le libéralisme affirmé et le socialisme en pleine révolution ? Quelle influence a-t-elle eu sur le socialisme moderne ? Quel impact celui-ci a-t-il eu sur l'autre ? Réfléchissons quelque peu sur les incidences des autres doctrines sociales sur le mouvement coopératif depuis ses modestes débuts.

⁴ Une œuvre importante à consulter : POULIN, Pierre (1990).

3.1 L'avènement du capitalisme en Occident au XIX^e siècle

Fondé sur une conception de l'individualité qui soulignait exclusivement l'autonomie de la volonté individuelle et de la raison humaine, le concept de libéralisme supposait que la liberté fut à la fois la prémisses principale et son but. La liberté, que les tenants de la démocratie cherchaient, était celle qui leur permettait d'être dégagés de toute autorité arbitraire. Le libéralisme n'était pas seulement une exigence de liberté économique, mais une exigence de liberté dans tous les domaines de la vie. Une telle réalité posait d'énormes questions éthiques : comment concilier l'individu, le groupe et le pouvoir démocratique ? Comment les notions de l'égalité et de l'autonomie de l'individu peuvent-elles se concilier avec la nécessité collective d'un pouvoir politique ? Comment les hommes, censés avoir des droits absolus et égaux, peuvent-ils se soumettre à une autorité politique sans démentir le caractère fondamental de leurs droits ? Si l'individu, à cause de la valeur absolue de la personnalité humaine, ne peut se soumettre à aucun pouvoir personnel capable d'agir arbitrairement ou pour son bon plaisir, à quelle autorité peut-il se soumettre ? Le siècle des Lumières répondra : À l'autorité de la loi. Seule celle-ci peut lui donner des ordres et le restreindre. Cette loi devient une obligation pour tous à partir de la conscience individuelle. La véritable loi à laquelle les hommes doivent obéissance, la loi sans laquelle aucune liberté ne peut être assurée, est cette loi dont le contenu se trouve dans la conscience de l'individu. Le devoir seul relie la liberté de l'individu à l'ordre politique démocratique. L'écart entre la réalité subjective et l'idéal objectif peut être seulement comblé par le sens du devoir, nous disait Kant.

Les grandes idées politiques de la Renaissance et des Lumières remontent à un lointain héritage de la civilisation occidentale : la croyance en la valeur morale absolue de la personne, en l'égalité spirituelle des individus et dans le caractère fondamentalement rationnel de l'homme. Répudier ces idées, c'est répudier une possible nature humaine qui risque de devenir plus un moyen qu'une fin en soi. Mais voilà qu'au XIX^e siècle apparaît un autre courant philosophique d'importance : le positivisme. À sa façon, il questionne l'idée de la démocratie et ses principes, considérant tous les jugements de valeur comme l'unique expression d'une simple préférence subjective individuelle. Cette branche épistémologique et éthique refuse d'accorder aux individus la moindre réalité objective parce qu'il ne lui est pas possible de démontrer scientifiquement

l'existence d'un élément tel que l'ordre moral. Le positivisme conclut qu'il n'existe ni loi morale, ni ordre moral, ne faisant confiance qu'aux moyens quantitatifs et aux méthodes dites objectives. « Et, à l'ordre transcendant incarné virtuellement dans la raison et la conscience, le libéral positiviste substitue la notion d'un ordre immanent de la nature » (Hallowell, 1970 : 119). Si on ne peut montrer la prémisse de la valeur morale absolue de la personne ou l'égalité spirituelle des individus, on nie alors de telles réalités. C'est donc dans un tel esprit que se développent les prémisses et la pratique capitaliste.

L'individualisme et le libéralisme des philosophes du XVIII^e et XIX^e siècle signifient, dans la pratique et la doctrine économique, le principe de la libre concurrence, provoquant une nouvelle organisation de la vie économique qu'on appelle le capitalisme moderne. Il se caractérise par la force de l'entreprise commerciale et industrielle dont l'activité n'est pas déterminée par les besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes, mais par la mise en valeur du capital. C'est une puissance d'exploitation dont le but est la multiplication du capital ainsi que des profits, en recourant à un outil de travail exceptionnel, c'est-à-dire le travailleur lui-même, sans possibilité de posséder les moyens de production de la classe minoritaire privilégiée.

Il faut reconnaître sans ambiguïté que le capitalisme moderne a réussi à élever d'une façon extraordinaire, non seulement le niveau de l'organisation économique de la société par une technique améliorée et par l'introduction de nouvelles méthodes d'organisation et de direction des entreprises, mais aussi le niveau de vie culturelle en Occident. Toutefois, le capitalisme, pour s'installer si rapidement dans l'Europe et l'Amérique du XIX^e siècle, a également promis beaucoup. Malheureusement, il a provoqué des désordres majeurs au niveau social, économique et politique.

La liberté d'action devait apporter, aux dires des propagateurs de la doctrine et de ses réalisateurs, l'harmonie des intérêts. Chacun est l'artisan de son propre bonheur, parce qu'il connaît le mieux ses affaires. Une opposition entre l'intérêt particulier et l'intérêt général ne doit pas exister. Chacun, par le jeu même des circonstances, a la place qui lui était due de par ses qualités physiques et morales. Et, d'autre part, la libre concurrence devait apporter une harmonie entre les besoins de consommation et la production des biens économiques. Mais l'évolution des choses n'a pas confirmé les prophéties optimistes des partisans de l'individualisme et du libéralisme économique (Mladenatz, 1933 : 11).

Une grande conséquence économique fut la suppression des rapports directs entre le producteur et le consommateur. Avec un commerce amplifié, de nombreux intermédiaires, parfois nécessaires mais souvent artificiels, apparurent avec l'idéal exagéré de concourir rapidement au gain. Cette situation conduisit à une opposition malsaine entre producteurs et consommateurs, à des crises de surproduction et de sous-production incontrôlées, au développement de monopoles de beaucoup de branches économiques par un nombre restreint de grands entrepreneurs et de grands financiers.

La baisse des prix des marchandises, caractéristique de la première période de l'époque capitaliste, a cessé et a fait place à la cherté de la vie. Les salaires ainsi que les revenus des petits producteurs indépendants n'augmentent plus en rapport direct avec la vie chère. Les intérêts de la masse laborieuse et des consommateurs ont été négligés (Mladenatz, 1933 : 12).

Le fossé existant entre les riches et les pauvres s'accroît : jamais l'enrichissement ou l'appauvrissement ne put se réaliser si vite qu'à ce moment. C'est ce qui fit dire à Marx la prophétie suivante, que nous traduirons dans nos propres mots : avec le capitalisme, il y aura de moins en moins de riches qui seront de plus en plus riches et de plus en plus de pauvres qui seront de plus en plus pauvres... La lutte entre individus, la lutte entre groupes devint aiguë, avec de nombreux perdants.

Ainsi ont pris naissance les problèmes sociaux des temps modernes : problème du prolétariat industriel dans sa lutte contre les patrons capitalistes; problème des petits artisans indépendants et des petits commerçants dans leur lutte contre les grandes entreprises capitalistes, industrielles et commerciales; problème de la petite propriété rurale, du prolétariat rural, etc. (Mladenatz, 1933 : 12).

Il demeure donc assez évident que le mouvement coopératif est considéré comme une conséquence et une résultante de l'organisation capitaliste moderne, car celui-ci a provoqué, à l'intérieur de son propre cadre économique, des souffrances, des misères et des besoins nouveaux que seule la coopération et l'association, sous toutes ses formes, peut, tant bien que mal, corriger. À cette époque, certaines failles du développement économique capitaliste permettent à la coopération (sous l'angle coopératif) de s'enraciner et de prendre place dans la stratégie du progrès, la limitant cependant aux activités économiques et sociales jugées de

dernier ordre par ceux-là même qui la provoquent. Il y a une place pour les coopératives, place que se refusent de prendre les riches capitalistes eux-mêmes. La coopération fait, à la limite, leur affaire. La coopérative peut s'occuper, sans souci, de la pauvreté et du servage d'une classe de plus en plus importante de la population. On lui laisse toute la place pour l'économie sociale, pour l'économie des pauvres. L'avènement de la coopérative est peut-être, pour les riches entrepreneurs indépendants de l'époque, une façon simple de se débarrasser d'une problématique suscitée par eux-mêmes, mais laissée aux autres. Karl Marx l'avait déjà noté. Nous y reviendrons.

Aussi, les propriétaires du capital, ceux qui croient que la richesse d'une nation dépend exclusivement du capital, ont peut-être sous-estimé un aspect fondamental : la prise en charge autonome de la personne humaine. Il existera toujours la tentation de considérer l'homme comme un matériel dont on peut disposer comme on le veut pour son propre bien. Mais, nous enseigne l'associationnisme, tous peuvent participer à l'œuvre commune ou se révolter. C'est par la participation justifiée des travailleurs que des buts politiques peuvent être atteints. Le citoyen, même le plus pauvre et le plus silencieux, n'aspire pas seulement à vivre, mais à vivre moralement. Et c'est le rôle de la politique et de l'économie que d'aider l'homme à parvenir à cette vie morale au sein de sa société, qu'il pourra conjointement transformer à partir de ce qu'elle est. Il ne s'agit pas tant d'imposer quoi que ce soit aux hommes, que de libérer les forces créatrices bienfaisantes existant déjà en lui (Hallowell, 1970 : 160-161).

Voilà l'univers éthique dans lequel baignèrent les penseurs et les praticiens du collectivisme du XIX^e siècle. Voilà pourquoi des luttes s'initièrent sous des angles de diverses perspectives. Des réactions vives sont donc nées de ce système économique et social capitaliste. Les réactions, soit publiques (l'État) soit privées, se sont cristallisées en trois groupes importants : les syndicats, le socialisme moderne et la lutte des classes ainsi que l'association coopérative libre sous sa forme actuelle.

3.2 Syndicalisme et coopération

Le syndicat est une association de travailleurs qui prit naissance à l'intérieur même des abus du

capitalisme. Historiquement, il n'a jamais existé de contradictions fondamentales entre le syndicat et la coopération, même si certains paradoxes demeurent, comme par exemple un syndicat de travailleurs dans une coopérative de production. Comment concilier la situation où des travailleurs syndiqués sont également membres, donc copropriétaires (comme patrons) de leur entreprise coopérative ? L'univers syndical s'occupe exclusivement de l'organisation des classes de travailleurs. Il négocie et protège les conditions de travail ainsi que la profession de différentes catégories de travailleurs, réunies sous une bannière d'unions syndicales particulières. Pour sa part, la coopérative a besoin, pour réussir, d'une participation aussi large que possible de ses membres et de la population. L'organisation coopérative de consommation dépasse donc les intérêts d'une profession.

Au congrès de l'ACI à Bâle, l'assemblée adopta, en 1921, la résolution suivante :

Le congrès s'adressant plus particulièrement aux travailleurs syndiqués et aux syndicats, estime qu'ils ont à considérer les sociétés coopératives sous leurs caractères anticapitalistes et de lutte en faveur de la communauté, soit comme consommateurs, soit comme producteurs. Le congrès proclame que la coopération est essentiellement une doctrine de paix et qu'elle recherche, par l'entente, les relations suivies et amicales, par les conventions, les contrats collectifs, la conciliation et l'arbitrage, l'établissement d'un régime d'équité entre la distribution. Il affirme que les sociétés coopératives, organismes de transformation sociale, s'efforcent d'accorder à leur personnel des conditions de travail les meilleures possibles, et qu'elles acceptent les contrats collectifs de travail, tout en mettant en garde les syndicats contre le danger d'exiger d'elles seules des conditions dont l'application amoindrirait leur puissance d'amélioration et de transformation économique au profit de l'industrie capitaliste (Mladenatz, 1933 : 206).

Le ton était officiellement donné.

3.3 Le socialisme moderne de Karl Marx

L'influence majeure causée au mouvement coopératif dans la définition de son identité viendra surtout du mouvement socialiste moderne. Considéré tout aussi utopique que la coopération, le socialisme naissant de la crise provoquée par le capitalisme, s'enracine peu à peu dans une pratique à travers l'Europe et la Russie. « Antérieurement à la fondation de la première

Internationale (1864), les rapports du socialisme encore utopique et de la coopération rudimentairement pratiquée, sont des rapports idylliques. (...) Indifférenciés l'un de l'autre, les deux schémas tendent à se confondre » (Desroche, 1976 : 84).

Le socialisme moderne se bâtit, en grande partie, lors de la privatisation du capital et des moyens de production d'une classe minoritaire dominante; celle que Marx appelait la classe bourgeoise. Dès le départ de sa réflexion sur le matérialisme historique et dialectique, il n'accordait cependant pas d'importance à la coopération comme moyen d'édification d'un nouvel ordre social. « Le travail coopératif, renfermé dans un cercle étroit des efforts partiels des ouvriers éparpillés, n'est pas capable d'arrêter le progrès géométrique du monopole, n'est pas capable d'émanciper les masses, n'est pas capable d'alléger sensiblement le fardeau de leur misère » (Desroche, 1976 : 85). Selon le concept de Marx, ce nouvel ordre social ne pouvait se réaliser que par la conquête complète du pouvoir politique par la classe ouvrière, plutôt que par la révolution. Il voulait transformer le régime capitaliste en un régime construit sur la socialisation des moyens de production. Malgré tout, la coopération aurait une certaine raison d'être si elle acceptait d'être subordonnée à l'action politique du socialisme. Pour les socialistes, se limiter à la coopération, c'est accepter l'affranchissement provoqué par le maintien du système capitaliste, c'est accepter qu'aucune transformation en profondeur de la société ne se réalise puisqu'aucun transfert de pouvoir n'est possible. Le passage d'un pouvoir social, dominé par des propriétaires possédant et la terre et les moyens de production, aux mains exclusives des ouvriers est fondamentalement une utopie pour la coopérative parce qu'elle n'accepte pas de confronter la réalité dans un champ primordial : la politique et les luttes des classes sociales. Elle se limite à influencer le pouvoir économique de base. Ce qui est nettement insuffisant.

Aux yeux du mouvement communiste, il est donc évident que le mouvement coopératif est un mouvement subordonné aux politiques capitalistes. Il est le jeune enfant du capitalisme qui, sous son aile, ne vieillira jamais. Marx, dans son développement idéologique, conclura même que les entreprises coopératives ne sont ni socialistes, ni démocratiques, mais fondamentalement individualistes. Une fois le processus coopératif enclenché, les ouvriers qui se convainquent d'en être propriétaires, évacuent le principe d'égalité quand leur entreprise atteint un certain niveau de rendement. De là le dilemme suivant : ou la coopérative reste modeste ou elle se transforme en

entreprise capitaliste. La coopérative n'est donc qu'un moyen vague et sans substance de reconduire d'anciens ouvriers dans le monde de la concurrence privée capitaliste. C'est un détournement de l'esprit. La lutte contre l'exploitation devient, après un certain temps de croissance, le nouveau lieu de l'exploitation de d'autres... Ainsi, la coopérative, sous l'angle socialiste, reste volontairement un auxiliaire direct des entreprises capitalistes, par le fait qu'elles permettent à ces entreprises d'atteindre plus rapidement et directement les consommateurs. Les membres d'une coopérative de consommation ne sont que des clients. C'est un mensonge au même titre que la pure utopie de Rousseau : la démocratie ne parviendra jamais à montrer une volonté générale conforme à la raison... (Mladenatz, 1933 : 241). À partir de la *Deuxième Internationale* de 1889, il devenait clair, pour le socialisme, que les expériences coopératives étaient un échec parce qu'elles démontraient leur incapacité à relever les problèmes de la propriété privée, à solutionner les problèmes sociaux de fond causés par l'appropriation restreinte du capital.

Mais le mouvement socialiste européen (la branche française et allemande) s'adoucit quelque peu. Leurs discours d'un côté, et celui de la Belgique et de l'Autriche de l'autre, s'affrontèrent au congrès socialiste International se tenant à Copenhague en 1910. Ces deux points de vue furent entendus et débattus :

- 1- Les coopératives doivent devenir des organisations de classe de la masse ouvrière industrielle (Belgique, Autriche). Les Russes, avec Lénine en tête qui se réfère partiellement à Robert Owen et à l'idéal des premiers précurseurs, vont plus loin : c'est une organisation qui doit adopter le principe de la lutte de classe prolétaire : la coopérative doit être un instrument de conquête du pouvoir politique par les ouvriers et le renversement de la domination des exploités.
- 2- On affirme que la coopération doit être soutenue et non négligée. Les ouvriers doivent être « poussés » à s'inscrire dans ces coopératives pour obtenir aussi une amélioration de leur état économique. On réaffirme l'autonomie du mouvement qui ne doit pas servir d'un instrument pour la lutte des classes. Il est même recommandé de faire plus de liens entre le mouvement syndical et le mouvement coopératif (Allemagne et France...). Cette position, face à celle du

socialisme radical qui s'organise surtout à l'Est, cherche à garder le cap, tant bien que mal, sur les principes qui se précisent de plus en plus au sein de l'ACI (Mladenatz, 1933 : 190-191).

À la *Troisième Internationale* socialiste, la première guerre mondiale vient de passer et la révolution soviétique a eu lieu. Lénine veut que sa révolution soviétique socialiste devienne le prélude d'une révolution socialiste internationale. Pour faciliter sa tâche, il a besoin de la reconnaissance de certaines organisations comme des coopératives, comme instrument de l'édification socialiste. Le discours envers le coopératisme devient tout à coup invitant, mais pour des raisons n'appartenant qu'au socialisme institutionnalisé lui-même. Ce qui fera dire à Lénine : « Très souvent, dans nos conditions, la coopération coïncide exactement avec le socialisme. (...) Il me semble que nous ne prêtons pas une attention suffisante à la coopération. (...) La coopération acquiert chez nous une importance exceptionnelle » (Desroche, 1976 : 93-94). Paradoxalement, il faut constater que le mouvement coopératif, surtout dans le secteur de production, a pratiquement cessé d'exister en URSS. Il se manifeste par une vigueur toute particulière dans la plupart des pays démocratiques de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique, justement à cause de son aspect démocratique.

3.4 Les répliques coopératives

Si la coopérative moderne est née des conséquences néfastes du capitalisme, les critiques du socialisme l'auront obligée à préciser son discours, ses principes, ses valeurs et ses pratiques. Le mouvement coopératif, par les congrès de l'ACI et par la bouche de ses principaux penseurs, a affirmé sans équivoque que les coopératives ne sont et ne seront jamais des entreprises socialistes, même si elles possèdent une force socialisante intrinsèque provoquant une action démocratique indéniable. Il ne faut pas oublier que l'objet des coopératives est d'apporter des améliorations économiques notables à ses membres et, par le fait même, à la société. La critique communiste permet donc de préciser ainsi des notions comme celles de l'intercoopération, l'entraide à la communauté, la neutralité politique et la démocratie. La position des Allemands donne le ton.

Le mouvement libéral de Schulze considère que le but de la coopérative est de permettre aux petites entreprises de jouir un jour des avantages du système capitaliste moderne. Il valorise même les principes de l'individualisme pour expliquer la notion du « self help ». La crainte de ce mouvement coopératif libéral : le doute que l'individu ne soit perdu et noyé dans la masse collective. Pour eux, la coopérative est un moyen pour combattre le socialisme. La coopération doit seulement palier à certains défauts du régime capitaliste actuel. « Ce n'est que lorsque les forces des individus ne peuvent suffire, en raison de leur situation défavorable, à atteindre le but, qu'intervient l'association coopérative libre, comme complément, afin que, par une association de forces, on puisse obtenir ce que n'a pu atteindre la force isolée » (Mladenatz, 1933 : 153). Bref, ce ne sont pas les coopératives qui déterminent les directives de la vie économique, mais les réalités économiques capitalistes qui imposent à la coopération ses règles de fonctionnement. Voilà le réalisme de Schulze-Delitzsch : la grande différence avec les entreprises traditionnelles, c'est l'association libre de ses membres.

La position de Raiffeisen est beaucoup plus sociale. Si le monument capitaliste a permis l'avènement du progrès de la science et de la technologie, des inventions et des découvertes, l'essor industriel et commercial, de meilleures conditions de vie et de culture, un doute important demeure : celui de voir les classes sociales se disloquer et être réduites à la pauvreté matérielle. Le capitalisme a aussi des vices très marqués et c'est pour cela que la coopérative existe : pour combler un besoin de plus en plus grandissant au sein de la majorité des travailleurs. La situation provoquée par le capitalisme est à la limite immorale : une course folle après plus de bénéfices et plus de biens. Pour les classes ouvrières, c'est la soumission et l'ignorance (Mladenatz, 1933 : 157).

Ainsi, l'action coopérative ne doit pas seulement réparer les défauts causés par le capitalisme, défauts récurrents, mais elle doit forcer le capitalisme à se socialiser, à rectifier ses objectifs et réparer ses erreurs. Mladenatz, citant Charles Gide :

L'infiltration graduelle du coopératisme dans la société actuelle est de nature à amener des modifications de plus en plus profondes dans la répartition des revenus. Le problème social est un problème de répartition. La valeur sociale de

la coopération dépend donc de sa contribution à la réalisation d'une répartition plus juste et plus efficace des produits du travail social (1933 : 240).

Le mouvement coopératif peut et doit provoquer un changement de mentalité pour rendre plus juste et équitable la distribution de la richesse que chacun et chacune crée à sa mesure. Encore Gide :

Faire du mouvement coopératif un monopole du prolétariat, signifie non seulement une limitation arbitraire de son activité, mais signifie aussi une contradiction, puisque le mouvement coopératif poursuit justement la suppression du prolétariat. Par le fait qu'il revendique pour les consommateurs la direction de la vie économique, il lutte non seulement contre la dictature du capitalisme, mais aussi contre la dictature du prolétariat (Mladenatz, 1933 : 191).

Un peu comme le socialisme, le coopératisme poursuit la transformation de l'ordre économique qui lui apparaît non seulement comme injuste, mais aussi comme une source d'exploitation de l'homme et comme source impardonnable de gaspillage. Son but n'est pas de supprimer le profit de l'entreprise mais de le répartir entre les membres. Son intention n'est pas d'abolir les classes sociales mais de permettre une juste répartition des revenus entre les classes. Bref, la coopération moderne doit devenir une contre-tendance s'opposant à la pression toujours grandissante du capitalisme actuel avec sa concentration des entreprises et la dictature des prix. Desroche cite Gide qui conclura que :

Les coopérateurs (...) ne contestent pas la nécessité de l'autorité, de la discipline, de la loi. Mais ils s'efforcent de remplacer autant que possible l'autorité imposée par l'autorité consentie et de ramener l'État à une association contractuelle, ce qui est déjà la caractéristique de l'évolution démocratique. C'est pourquoi la coopération refuse de se laisser étatiser et, au contraire, elle cherche à coopératiser l'État (Desroche, 1976 : 290).

Elle cherche à influencer la marche de l'État, par l'exemple coopératif, revalorisant les atouts qui font d'elle une entité démocratique permettant la solidarité. Un peu à l'image de la coopérative, l'État doit faire la promotion d'une société toujours plus juste et équitable. À ce niveau, la coopérative aura fait œuvre de grande humanité dans un cadre plus mercantile.

Dès 1933, Mladenatz fait ressortir une constance qui déjà fait unanimité dans le monde coopératif :

Le coopératisme est donc rationaliste et volontariste. Il n'a pas le caractère utopique qu'ont eu les expériences sociales, telles que l'histoire nous les montre; car il crée des institutions économiques qui, ayant à vivre dans le milieu actuel, entendent ne pas s'isoler de lui, mais au contraire adapter leurs méthodes de travail aux circonstances parmi lesquelles il intervient. C'est pourquoi on a pu dire à juste raison, de la coopération, qu'elle est la seule expérience sociale du XIX^e siècle qui a réussi (1933 : 169).

Ainsi, la stratégie de l'organisation coopérative passe par un rôle différencié pour le capital financier. Ces éléments doivent inmanquablement produire un développement centré sur l'humain, par l'humain et pour l'humain. L'argent n'est qu'un moyen vers un meilleur développement. Le mode d'organisation coopératif met au centre les besoins de ses membres où ceux-ci tentent, collectivement et démocratiquement, d'améliorer une situation par l'entremise d'une entreprise. Cette entreprise établit une relation d'usage entre les membres et leur collectivité. En ce sens, les résultats fondamentaux de la coopérative doivent s'analyser en termes d'un meilleur développement pour l'humain. Voilà le projet coopératif : des principes et des valeurs qui résument une vision de développement humaniste qui guident la gestion de ce type d'entreprise.

Pour parfaire une telle tâche, déjà à la fin du XIX^e siècle, l'intention de former une alliance internationale des coopératives se concrétise.

Cette alliance coopérative, pour la solution progressive et pacifique de toutes les questions sociales, servira de barrière non seulement aux haines déchaînées des socialistes révolutionnaires, qui veulent tout détruire et nous conduire à la barbarie, mais encore aux ambitions détestables de tous ceux qui entraînent leur pays à la guerre et à l'extermination. Elle démontrera ce que peut produire l'association en vue du bien de tous, sans distinction de classes, de croyances, de races. Elle démontrera enfin que la coopération, tout en s'occupant des intérêts de chaque jour, peut s'élever jusqu'aux cimes sociales les plus hautes (Mladenatz, 1933 : 122).

Fondamentalement, les coopérateurs veulent démontrer, à partir d'une base économique établie, la réelle possibilité d'une entente mutuelle entre les nations sur des fondements de droit. Elle invite l'humanité à un noble idéal : celui de la paix universelle, parce que la coopérative est essentiellement une doctrine de la paix.

La coopération ne mériterait pas de vivre si elle ne devait servir la paix et la justice. Elle nous serait indifférente si elle n'était un moyen lent mais sûr de réaliser parmi nous, sans le peuple moderne, ces grandes choses dont nous prononçons le nom qu'avec un saint respect : la Liberté, l'Égalité et la Fraternité (Desroche, 1976 : 63).

Voilà une autre grande caractéristique coopérative qui se démarque autant du capitalisme que du socialisme : l'attachement à la paix et à l'action non-violente aux problèmes sociaux comme fil conducteur du coopératisme. Si le maintien de la paix n'est pas la procuration première de la coopération, elle considère la paix comme le problème numéro un de l'humanité et des nations. Le mouvement coopératif a le devoir moral de la promouvoir. Sa révolution, c'est la paix, clameront les représentants au Congrès de l'ACI à Hambourg en 1984.

CONCLUSION

Voilà pourquoi beaucoup de penseurs, philosophes, sociologues et anthropologues soupçonnent encore aujourd'hui l'emprise de la culture capitaliste dominante dans laquelle nous vivons. Ils reconnaissent les effets néfastes et parfois pervers d'une consommation débridée. Ils dénoncent de plus en plus l'influence marquée de ce modèle sur nos vies, sur nos façons de faire et même sur nos façons de concevoir le monde et l'homme. Si nous supposons que le paradigme social actuel qui souffle sur nos sociétés est toujours aussi financier, utilitariste et industriel, qu'il propose une conception matérialiste, individualiste et narcissique de l'être humain, qu'il détermine les valeurs d'aujourd'hui et qu'il conditionne notre pensée, n'est-il pas urgent, un peu à l'image des Pionniers, que le coopératisme réfléchisse sur ses propres fondements philosophiques pour se présenter encore comme une alternative viable et nécessaire au monde actuel, secoué par des crises nouvelles et importantes ? Faire le point sur l'état philosophique du coopératisme nous permettrait-il de mieux réactualiser ses fondements qui proposent une conception particulière de l'humanité avec ses valeurs, ses principes et ses finalités ? Le renouvellement de son identité profonde souscrirait-il la coopérative d'aujourd'hui à reconquérir l'espace public qui lui revient pour offrir à nos cultures un autre projet de société ? Si nous souhaitons que celle-ci provoque la transformation réelle de l'homme en tenant compte de sa continuité historique et multiculturelle, elle doit exiger le regard critique et le discernement : son fondement démocratique le lui oblige.

L'histoire de la coopérative institutionnalisée, comme nous l'avons vu, a pris naissance dans les profondeurs des besoins causés par le capitalisme réductionniste de l'époque du XVIII^e et XIX^e siècle. Elle précisa sa doctrine dans et par l'action. Elle peaufina son paradigme en se confrontant aux critiques formulées par le capitalisme lui-même ainsi que par le socialisme moderne. De plusieurs paradigmes initiaux qui l'alimentèrent, le coopératisme réussit à établir quelques principes et valeurs à portée universelle qui exprimèrent son idéal anthropologique et éthique, en lien avec une pratique continuellement renouvelée parce que culturalisée. Mais le paradigme coopératif reste à découvrir et à bâtir encore, pour mieux raffiner les idées et la praxis. « Qu'on ne ramène pas l'essor coopératif à un secteur délimité une fois pour toutes : c'est un secteur en expansion (...) » nous dira Henri Desroche. Le coopératisme n'est pas une idéologie;

c'est une réalité sociale en construction constante rendant l'exercice coopératif, toujours influencé par les cultures et les époques, conforme à l'idéal qui doit continuellement se dévoiler à l'intérieur même d'un mouvement éducatif et moral.

Ainsi le coopératisme devient-il un lieu privilégié de réflexion d'éthique appliquée cherchant à réduire toujours davantage cet écart inévitable entre les valeurs pensées et les valeurs pratiquées. C'est un travail éthique, un acte inaugural personnel et collectif qui assume cette tension dans un mouvement le plus équilibré possible. Ainsi apparaîtra, dans le coopératisme, une éthique de la liberté et de l'égalité, fondements même de sa dimension démocratique, une éthique de la solidarité qui met en jeu la responsabilité de chacun dans une œuvre commune, à une éthique de l'équité avec sa promotion de la justice sociale. Henri Desroche complètera en affirmant que le mouvement coopératif est un mouvement d'éthique de la créativité par l'autodétermination, une éthique de l'œcuménicité, pour sa neutralité politique et religieuse, et une éthique de la contestation, prenant souvent position contre les dogmes économicistes environnants (1976 : 381). Nous pourrions rajouter à cette nomenclature l'éthique de la paix. Ce regard historique nous reconforte dans la finalité ultime de la coopération : la coopérative est constituée exclusivement par l'homme et pour l'homme.

BIBLIOGRAPHIE

- BOGARDUS, Emory (1964). *Principles of cooperation*, Chicago, The cooperative league of the USA.
- DESROCHE, Henri (1976). *Le projet coopératif : son utopie et sa pratique, ses appareils et ses réseaux, ses espérances et ses déconvenues*, Paris, Éditions Économie et Humanisme.
- DUPUIS, Serge (1991). *Robert Owen : socialiste utopique, 1771-1858*, Paris, Éditions du CNRS.
- HALLOWELL, John H. (1970). *Les fondements de la démocratie*, Paris, Nouveaux horizons.
- KANT, Emmanuel (1988). *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Bordas.
- MARIAS, Juan (1983). *Historia de la filosofía*, Madrid, Biblioteca de la Revista de Occidente.
- MLADENATZ, Gromoslav (1933). *Histoire des doctrines coopératives*, Paris, PUF.
- OKSENBERG RORTY, A. (1998). *Philosophers on education. Historical perspectives*, New York, Routledge.
- POULIN, Pierre (1990). *Histoire du mouvement Desjardins*, Tome I, Montréal, Québec/Amérique.
- RAMIREZ, Benjamin (1989). *Teoría y doctrina de la cooperación*, Bogota, Esacoop.
- ROUSSEAU, J. J. (1964). *Du contrat social*, Paris, Éditions Gallimard.
- URDANOZ, T. (1975). *Historia de la filosofía*, Toma 5, Madrid, BAC.



**Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives
et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke**

Faculté d'administration
Université de Sherbrooke
2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Tél. : 819 821-7220
Télec. : 819 821-7213

Irecus.adm@USherbrooke.ca
www.usherbrooke.ca/irecus